

TRIMESTRIEL

n52 septembre 2015 3 euros 50

**JOURNAL D'INFORMATION ET DE DÉBAT
DU PLATEAU DE MILLEVACHES**



SNDP

**INQUIÉTANTE
POLICE
NAUSÉE
SÉCURITAIRE**



**Déchets nucléaires à Millevaches :
l'opposition continue**

(page 4)



**Le Plateau de Millevaches
sous l'oeil de l'archéologue**

(page 11)



**1977 - 1978 : Grève à l'IME de Felletin
une page d'histoire des luttes sociales**

(page 14 et 15)

Encart : L'Echo des pacages, n°1



ILS TUENT RÉMI FRAISSE

ILS VEULENT INTERDIRE LES MANIFESTATIONS

ILS ARMENT LA POLICE

ILS POURSUIVENT CEUX QUI S'OPPOSENT

NE LES LAISSONS PLUS FAIRE

Lire pages 7 et 8 notre dossier "Le cadenas et la gendarmerie"

IPNS à la première Fête de la Montagne limousine

Les 25, 26 et 27 septembre prochains aura lieu à Tarnac la première Fête de la Montagne limousine, une manifestation qui se veut le reflet vivant d'un Plateau de Millevaches dynamique, inventif, créatif, pas moutonnier, mais libre, pas solitaire, mais solidaire. Bref le grand rendez-vous de toutes celles et de tous ceux qui habitent cette région, qui l'aiment et qui luttent pour qu'elle soit active, engagée et attirante pour de nouveaux habitants qui y seront toujours les bienvenus !

IPNS y tiendra un stand avec les autres médias locaux (Radio Vassivière et Télé Millevaches) et réalisera avec tous ceux qui voudront bien y apporter leur coup de plume un Journal de la fête dont trois numéros paraîtront au cours des trois journées de celle-ci. Réalisé en direct et avec la participation de qui veut, il racontera ce qui se dit pendant cette fête, en sera le témoin et le souvenir.

Le premier numéro de ce journal éphémère sort aujourd'hui avec ce numéro d'IPNS. Nos abonnés ne s'étonneront donc pas de trouver ce supplément dans leur journal habituel. Ils pourront ainsi, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, mieux percevoir l'esprit de cette fête, en repérer les événements majeurs (débat ou concerts, marché de producteurs ou animations) et décider de nous y rejoindre sur la "Place des médias" au cœur du bourg de Tarnac.

L'équipe d'IPNS



Moine n'aime pas IPNS

Michel Moine est un ardent défenseur de la liberté d'expression... à Paris. Après les attentats contre *Charlie Hebdo* il affiche un immense "Aubusson est Charlie" sur son bulletin municipal et il professe avec lyrisme : "Nous sommes tous Charlie, Pour la liberté d'expression, Pour la liberté de pensée, Pour la liberté de création."

La liberté d'expression à quelques kilomètres de chez lui, par contre, il aime beaucoup moins. Qu'un modeste journal comme le nôtre lui consacre quelques articles peu dithyrambiques et il rage cherchant à se venger avec les moyens dont il dispose. Comme le directeur de publication d'IPNS se trouve être le président de la Scic l'Arban, avec laquelle la com com a un contrat, il rompt le contrat. Na ! "On ne va pas travailler avec des gens qui nous cassent du sucre sur le dos" affirme-t-il haut et clair devant ses collègues élus. Ça, c'est savoir bien faire la part des choses ! Pour désamorcer le conflit la Scic a préféré changer de président. Qu'est-ce qu'il disait Michel Moine ? Ah oui : la main sur le cœur et la larme à l'oeil : "Pour la liberté d'expression, Pour la liberté de pensée, Pour la liberté de création !"



Comme c'est la saison des festivals et de remise de prix les plus farfelus, je décerne le prix du "Gland d'Or" au président du lac de Vassivière, Stéphane Cambou pour sa décoration magnifique du port d'Auphelle !

Ah bon quelque chose de joli et d'utile ?



380 000 € la déco ! Pour que dalle ! Une station service hors service avant ouverture ! D'abord ils n'ont pas les sous pour remplir les citernes et ensuite elle ne marche pas... Il semblerait que la couverture du réseau soit trop faible pour transmettre les paiements par carte bancaire ! Joli boulot !

plus rien ne m'étonne, surtout quand on sait comment est gérée la boutique !



Hé oui ! Le service comptable du lac oublie la récupération de la tva pendant trois ans, on investit dans une station qui ne marche pas, on réduit les postes de salariés et on leur met la pression à l'emploi, mais on se permet quand même de claquer 15 000 € pour un feu d'artifice !

c'est du grand n'importe quoi !



Mais le président a encore une fois racketté la région par une nouvelle rallonge de 1 million € et allons-y... et pendant ce temps, le seul commerce de bateaux de plaisance a déposé son bilan, des plaisanciers annoncent déjà leur départ définitif de Vassivière.

m.bernard

Quelle tristesse ! allez buvons un bon coup à la santé d'Anatole, ça nous remettra !

Habitat sain : demandez les conseils de l'Autruche !

Curieux de la qualité de votre habitat ou de votre lieu de travail ?

Radon, qualité de l'air ou de l'eau, champs électromagnétiques basses et hautes fréquences... Plutôt que d'en avoir peur ou de les ignorer, informez-vous et, le cas échéant, remédiez-y !

L'Autruche éclairée, enseigne créée en mars dernier par Vincent Magnet, vous propose différentes mesures et diagnostics, vous conseille et, si besoin, conçoit et dimensionne les travaux à réaliser. Pour sortir la tête du sable sur les questions de pollution dans l'habitat, faites appel à l'Autruche éclairée. La première visite est gratuite.

L'Autruche éclairée - Vincent Magnet -
09 60 37 49 13 - conseils@lautreuche-eclairée.com



L'abonnement est la meilleure solution pour soutenir IPNS et être sûr de bien recevoir tous les numéros !

IPNS ne vit que par ses lecteurs et compte donc sur eux ! Votre abonnement est indispensable à l'existence du journal !
Tous les anciens numéros sont consultables sur notre site : <http://journal-ipns.org>

Vous pouvez contacter IPNS en écrivant à l'adresse courriel suivante : contact@journal-ipns.org

IPNS

Trimestriel édité par l'association IPNS
Clin d'oeil à "Imprimé Par Nos Soins" que connaissent bien les associations, notre titre décline différemment ses initiales

dans chaque numéro. Directeur de publication :
Michel Lulek - 23340 Faux la Montagne.

Mise en page graphique, illustrations : Michel Bernard et Philippe Gady.

Imprimerie : Rivet Presse Edition -
Limoges, labellisée Imprim'vert.

Commission paritaire : 1017 G 81 797 -
ISSN : 1635-0278.

<http://journal-ipns.org>



IPNS - Je m'abonne !

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Abonnement pour 1 an (4 numéros), ordinaire 14 € , de soutien 20 € ou +

Abonnement pour 2 ans (8 numéros), ordinaire 28 € , de soutien 40 € ou +

Bon à retourner à : IPNS - 23340 - Faux la Montagne

Les ferments de la haine

Les crispations qui s'expriment autour du projet des 1000 veaux montrent que le "développement économique" a encore ses farouches adeptes, même lorsque la réalité montre que pour des régions comme la nôtre il a eu plus d'effets dévastateurs et désertificateurs que bénéfiques.

Face à l'opposition au centre d'engraissement de Saint-Martial-le-Vieux (voir IPNS n° 48, 49 et 50), la réaction s'est faite entendre du côté de ses défenseurs qui ont organisé une manifestation de soutien au projet le 3 juillet 2015. Si, pour eux, ce projet ne peut être que bénéfique au territoire leur discours n'en reste pas là. Selon la bonne vieille recette qui consiste à décrédibiliser l'adversaire, l'éditorial de l'Union paysanne du 10 juillet 2015, "hebdomadaire d'informations agricoles et rurales", organe officieux de la FNSEA, ne s'embarrasse guère de nuances. Ceux qui critiquent le projet ne sont que des fainéants qui ne paient pas d'impôts et vivent du RSA, des sectaires, des marginaux ou des bobos. Il faut lire cette prose haineuse (dans laquelle perce aussi, reconnaissons-le, un certain désespoir) :



EDITORIAL PASCAL LEROUSSEAU, PRÉSIDENT DE LA FDSEA DE CREUSE

Laissez nous dire oui à l'emploi, oui à l'économie oui au développement

Dès lors que nous repoussons les paysans dans leurs derniers retranchements, nous libérons en eux la force, le courage, la passion et la solidarité qu'ils ont au fond d'eux même et qu'ils savent exprimer comme par le passé dans les périodes les plus dures de l'histoire.

Ce week-end a été chaud, pas seulement par la température caniculaire mais par la démonstration de force et le message que les agriculteurs et tout le monde rural, les politiques, les représentants de l'État, les chefs d'entreprise, les artisans, les commerçants et toute la population a voulu faire passer. Un message d'espoir car si les grecs ont dit non au plan d'austérité de l'Europe, cette partie du territoire a dit oui à l'économie, oui à l'emploi, oui au développement, oui à la volonté d'entreprendre et de créer dans ce pays et non aux marginaux, idéologues, sectaires et

menteurs qui veulent exister au travers d'actions ridicules, qui seraient plus appréciées dans les quartiers bobos de Paris. Aujourd'hui, il est temps de remettre les pendules à l'heure. Il est inadmissible qu'une poignée d'individus veuille remettre en cause systématiquement les projets de ceux qui travaillent et créent des richesses dans notre pays qui malheureusement en a bien besoin si j'en crois la courbe du chômage et les problèmes sociaux que cela engendre. Alors de grâce, messieurs les activistes, laissez-nous travailler pour qu'on puisse continuer à payer nos impôts qui financent vos RSA, sinon faites comme nous, travaillez.

Après cette journée du 3 juillet, il faudra réfléchir à un grand mouvement populaire qui pourrait être activé chaque fois qu'un projet économique sera contesté.

démographique et économique, c'est aussi grâce à des gens qui travaillent eux aussi, qui paient leurs impôts eux aussi, qui animent de nombreuses activités (associatives, productives, culturelles, sociales, économiques...) et qui ne croient pas forcément que le modèle de l'agriculture industrielle ou de l'intégration de la production agricole dans des filières dominées par la grande distribution est la meilleure solution pour peupler des territoires comme les nôtres, les mettre en valeur et leur donner une fonction riche et variée. Malheureusement pour ses défenseurs acharnés et butés de ces modèles, ce ne sont pas seulement les "baba-cools inoffensifs" ou les "activistes marginaux" qui le disent. Un ancien ministre de l'agriculture comme Edgar Pisani lui-même en est revenu défendant "une agriculture moderne à dimension artisanale" et des agriculteurs eux-mêmes expérimentent des alternatives qui permettent de conserver une présence sensible dans les territoires – et pas seulement résiduelle. Par ailleurs, il est bon de rappeler que le projet de centre d'engraissement de Saint-Martial-le-Vieux est largement subventionné sur des fonds publics et qu'en la matière, la solidarité – ou l'assistanat, c'est selon le point de vue, mais appliquons dans ce cas le même mot aux deux situations – n'est pas qu'une affaire de RSA...

Michel Lulok

Bis repetita

À vrai dire, ce discours n'est pas très nouveau. Lorsque IPNS sortait en avril 2002 son premier numéro, il consacrait un de ses articles à répondre à un certain Philippe Chazette, président de la section bovine Creuse qui, dans *La Creuse agricole et rurale* du 28 septembre 2001, était monté à la charge avec le même ton et les mêmes arguments contre les "baba-cools" et la "pègre citadine" : "Et dire, écrivait-il, que dans quelques semaines les tribunes électorales verront refluer tous les plus beaux discours sur l'installation des jeunes et la fameuse occupation harmonieuse du territoire alors que tout semble fait pour laminer nos zones rurales où les vrais agriculteurs courent à la disparition, remplacés déjà dans les têtes de certains par de nouvelles populations où se retrouveront pêle-mêle baba-cools doux rêveurs inoffensifs et surtout improductifs et dans les coins les plus retirés, des

franges de la pègre citadine dont on ne s'étonne même plus qu'en apparence ils ne vivent de rien, le travail étant banni chez ces gens-là." Des discours qui fleurent bon la logorrhée du Front national ou celle non moins polluante de quelques tristes sires, y compris "de gauche", qui ne tolèrent pas que des gens vivent différemment qu'eux. Quant au maire de Limoges, tout aussi fin et subtil, il soutient les promoteurs du projet de Saint-Martial-le-Vieux : "Le fils de paysan que je suis ne peut admettre que les manœuvres politiques de quelques bobos empêchent la survivance du monde rural" (*La Montagne* du 5 août 2015).

Quelle agriculture pour peupler les territoires ?

Pourtant, si le monde rural survit, si même, en certains endroits il connaît un regain de dynamisme,

Depuis un siècle que l'on s'obstine à "développer" le Plateau et que pourtant il se vide, il faut bien admettre que ce n'est pas sur ce terrain qu'il nous faut lutter. On ne repeuple pas un territoire à partir de la logique qui en a fait un désert.

(Extrait des Propositions pour une plate-forme de la Montagne limousine)

L'assécheur asséché

Jean-Philippe Viollet, président de la Chambre d'agriculture de la Creuse, y est lui aussi allé de son couplet contre les écologistes. C'était à propos de la sécheresse de l'été. Dans *La Montagne* du 28 juillet il déclarait : "Je vais relancer le débat, mais je l'assume, nous avons des excédents d'eau l'hiver et des pénuries l'été, il faut absolument que tout le monde et surtout les écologistes comprennent que tout cela pourrait être évité grâce à des retenues d'eau. Je suis blasé, il ne faut plus que les mouvements écologistes empêchent la construction de barrage, le réchauffement climatique est une chose à prendre en compte et il y va de notre survie."

Puisqu'il lançait le débat, c'est Patrick Léger, président de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse et ancien expert à la commission départementale d'orientation agricole, qui lui a répondu dans *La Montagne* du 31 juillet. "Il me semble que vous omettez un fait extrêmement important pour comprendre pourquoi l'effet de la sécheresse se fait encore plus cruellement ressentir que lors de l'épisode de 1976 par exemple, c'est que depuis plus de 30 ans une part importante des zones humides et des tourbières du département ont été drainées, asséchées, soit du fait des remembrements, soit dans le cadre des travaux programmés par la SAFER ou par le fait d'actions individuelles d'agriculteurs sur leurs exploitations (...) Ce sont plus de 30 000 hec-

tares de zones humides qui auraient ainsi été drainées. C'est un chiffre effrayant qui explique pourquoi en quelques semaines la plupart des cours d'eau creusois sont dans une situation d'assèchement catastrophique. Les responsables agricoles, syndicaux, chambre d'agriculture, services de l'État, ne pouvaient ignorer qu'un phénomène d'une telle ampleur ne pouvait qu'engendrer des conséquences que nous découvrons aujourd'hui. C'est d'autant plus désolant que ces drainages ont été largement subventionnés. Je veux bien croire que les "écologistes" sont des empêcheurs de drainer en rond mais tout de même, ne croyez-vous pas que dans la Creuse on est en train d'inventer une nouvelle variante de l'arroseur arrosé : l'assécheur asséché !"

Projet d'Areva Des stériles miniers au Longy en octobre 2015 ? un déni de démocratie et de l'opposition locale

Le projet de stockage de stériles miniers sur le territoire du Parc naturel régional mobilise des habitants qui viennent de créer une association pour mieux faire entendre leur voix.

La commune de Millevaches se trouve confrontée depuis mars 2015 à un projet d'Areva qui envisage de stocker des stériles uranifères sur la commune de Millevaches, sur le site de l'ancienne mine d'uranium du Longy exploitée entre 1981 et 1983 (voir IPNS n°51).

Une gestion opaque

Depuis 32 ans, la gestion du site, à la charge d'Areva et sous le contrôle de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ne plaide pas pour une confiance aveugle dans l'une comme dans l'autre.

De nombreuses irrégularités, des mensonges même, émaillent le suivi de la mine du Longy. D'une manière générale, le bilan de l'inspection de la DREAL en avril 2010 pointe plusieurs manquements aux engagements pris par Areva qui déclarait que le site était clôturé et sous contrôle. Il a fallu que l'association Sources et Rivières du Limousin (SRL) alerte l'État sur le fait qu'il était en accès libre et que le contrôle des eaux n'était plus assuré. Les versées à stériles présentes actuellement sur le site n'ont pas été recouvertes de terre mais seulement "ensemencées". Depuis, il semble que la DREAL qui a licencié l'inspecteur des mines en 2011 (suite à l'inspection de 2010 trop gênante pour Areva ?) et ne l'a pas remplacé, présente des positions basées sur des inexactitudes qui tendent à minimiser le dossier des transferts de stériles. Les documents présentés au public ne parlent jamais de "pollution", ni de "déchets", ni de "dangers". La langue de bois est de rigueur. Or, les stériles miniers sont bien des déchets radioactifs dangereux et devraient se trouver à plusieurs dizaines de mètres sous terre, et non en surface.



Une association vigilante

C'est grâce à la mobilisation d'associations de protection de l'environnement et en particulier au travail de l'association Sources et Rivières du Limousin qu'Areva est aujourd'hui contrainte (enfin) de dépolluer les sites concernés par une dissémination de "stériles miniers", et cela dans un cadre juridique clair, défini dans l'article 8 du décret n°2012-542, et non pas, comme le soutient Areva, "parce qu'elle a proposé au Ministère de calmer les inquiétudes "non fondées" des populations par des mesures, qu'elle juge par ailleurs inutiles".

Nous savons maintenant que les stériles destinés au Longy proviennent d'une ancienne mine d'uranium, située à La Barrière, commune de Darnets, près d'Egletons. Cette mine fut exploitée de 1959 à 1960 par Péchiney-Saint-Gobain qui en a extrait plus de six tonnes d'uranium. Elle appartient actuellement à un particulier qui y stocke des matériaux divers (Source : Rapport de visite d'inspection de la DREAL, avril 2012). Preuve que la mémoire des utilisations des sites est vite oubliée, et qu'une mine a pu être vendue.

Le déplacement éventuel des stériles de ce site vers la mine du Longy ne constitue donc en aucun cas un "rapatriement" comme ont indiqué certains quotidiens locaux, Areva et la DREAL.

La fiche de recensement de ces stériles indique une moyenne de 600cps (1) (contre 200 à 300 cps au niveau naturel) mais une grande partie du site affiche plutôt 1 500 à 2 700cps, ce qui peut donner une exposition à plus de 3 mSv/an (2) et non de 0,6mSv/an.



Danger sanitaire longue durée

Plus de trente ans après la fermeture de la mine, on voit que celle-ci continue à menacer la qualité sanitaire de l'environnement. Son contrôle strict n'a pas même attendu ce délai pour de se déliter.

Le stockage envisagé n'a rien d'anodin et requiert, pour un temps extrêmement long (milliers d'années) une surveillance et une gestion par des professionnels. Or, le désengagement des sociétés exploitantes et la démission de l'État nous font craindre que très prochainement (2018 ?) des collectivités locales se retrouvent responsables de la gestion du stockage. De petites collectivités territoriales comme une commune ou même une communauté de communes n'ont ni les moyens financiers, ni les moyens techniques de se charger du contrôle de cette gestion. Il nous semble en outre que la dissémination de substances radioactives sur une multitude de petits sites rendra impossible la mise en évidence des conséquences sanitaires éventuelles sur la population et qu'une politique de concentration des déchets sur des sites soigneusement suivis serait préférable.

L'opposition de la population locale, la constitution d'un collectif, puis d'une association

La pétition qui circule grâce au collectif depuis mai 2015 a d'ores et déjà rencontré une large adhésion : plus de 600 signatures locales sur quelques communes autour de Millevaches. Il nous semble qu'elle démontre suffisamment l'opinion de la population sur ce projet et que la consultation publique ouverte du 20 août au 20 septembre inclus (deux jours par semaine à la mairie de Millevaches, dont presque la totalité des 90 habitants a déjà signé la pétition !) constitue un piège destiné à contourner l'opinion du peuple.

Suite au mépris pour tout ce qui émerge de l'initiative populaire, le collectif La loutre fluorescente, n'ayant jamais eu de réponse à ses courriers de la part du préfet, s'est donc constitué en association, en août 2015, afin d'être entendue. L'objet de l'association est de s'opposer à toute intervention visant à amener et stocker de nouveaux stériles miniers sur l'ancien site minier du Longy et d'agir pour une réhabilitation sérieuse, complète et régulièrement contrôlée du site du Longy et plus généralement sur tous sites concernés dans le périmètre du Parc naturel régional de Millevaches.

L'opposition du PNR et de la commune

La Loutre Fluorescente (faisant référence à la petite loutre menacée du logo du PNR), a repris les termes du texte soumis à l'approbation du comité syndical du PNR : quasiment la totalité des représentants des 113 communes du PNR a voté contre ce projet.

ALERTE!

La consultation publique, un simulacre de démocratie !, un piège : tout est décidé, réglé, pré-daté. Vous êtes consultés sur les modalités du "retour" de déchets, sans réhabilitation préalable du site, sans mesures indépendantes d'Areva, sans souci de la pollution du réseau hydrologique, sans projet global de gestion des déchets au niveau régional ; Areva dissémine ses déchets à moindre coût, basta pour les générations futures!

La maison du Parc naturel régional, ouverte à Millevaches depuis janvier 2015, se trouve à quelques centaines de mètres de la mine du Longy, et fait la promotion de circuits pédestres passant par le Longy, (celui des sources de la Vienne fait face au Longy) : ce projet de stockage met en danger le renouvellement du label PNR puisque dans la nouvelle charte actuellement à l'étude pour 2016-2026, il est bien mentionné que le PNR n'a pas vocation à accueillir de déchets. Ce projet de stockage est comme une manifestation arrogante de désintérêt pour tout enjeu écologique.

La mairie de Millevaches, après quelques hésitations, s'est ralliée à la position du PNR, et apporte son soutien à l'association (mise à disposition de la salle et de la photocopieuse). Très prochainement un blog La Loutre fluorescente, permettra à chacun de prendre connaissance des actions de l'association et des suites de cette lutte.

Association La Loutre fluorescente
Le Spinassou - 19290 Millevaches
laloutrefluorescente@yahoo.fr

(1) cps : choc par seconde. Nombre de désintégration par unité de temps.

(2) mSv/an : sievert par an. Le sievert mesure l'impact des rayonnements sur l'humain.

Sources et Rivières du Limousin

Dossier majeur pour le Limousin, les conséquences environnementales des anciennes mines d'uranium mobilisent l'association Sources et Rivières du Limousin depuis 1999. SRL participe à la CSS, Commission de suivi des sites de la préfecture.

Son action est toujours plus reconnue (3 agréments) :

- Les actions de SRL sont reconnues d'intérêt général depuis 1986 (agrément par l'État au titre de la protection de l'environnement sur le territoire de la région Limousin).

- L'association bénéficie également d'une habilitation "représentativité" pour porter la voix des intérêts de la protection de l'environnement dans les instances de concertation régionales depuis 2013.

- Le 12 novembre 2014, la ministre de la Justice a accordé à SRL un agrément complémentaire pour ses actions juridiques.

site <http://www.sources-rivieres.org/>
contact@sources-rivieres.org
tél 06 77 68 46 45
Maison de la nature, 11 rue Jauvion
87000 Limoges

Des élus forminables !

Michel Moine : Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà

Michel Moine, le maire socialiste d'Aubusson se serait bien vu tête de liste des socialistes creusois pour les prochaines élections régionales. C'était sans compter sur ses "amis" politiques qui lui ont préféré à 65% le guérétois Eric Correia. Michel Moine évidemment n'a pas apprécié ce choix et s'est empressé de le dire sur son blog le 29 mai. Nous reproduisons ci-dessous son texte... Et le complétons par un autre, qui, à peine réécrit pourrait facilement être signé par tous les déçus de la communauté de communes Creuse Grand Sud qui se demandent si l'hégémonie guérétoise dénoncée par Michel Moine n'est pas que le reflet de celle d'Aubusson et de son omnipotent président vis à vis des autres communes de Creuse Grand Sud.

Extrait du blog de Michel Moine

Régionales en Creuse : la Pax Gueretana

"Je remercie les militants qui m'ont apporté leurs suffrages, et qui espéraient comme moi une autre logique politique. Mais la vision d'Eric Correia l'a emporté : la Creuse c'est lui, c'est-à-dire Guéret. Je crains fort que cette vision hégémonique, mais aussi réductrice, de la réalité du territoire creusois n'appelle demain des désillusions électorales nouvelles, après une défaite aux départementales parfaitement évitable. Je regrette que les leçons n'en soient pas tirées, et que l'aveuglement de mes camarades les maintienne dans un entre-soi suicidaire à terme. C'est une mauvaise manière faite à Aubusson, et un bien mauvais message adressé à nos électeurs. Aubusson n'a ni pour rôle, ni pour vocation de jouer les faire-valoir supplétifs ou les alibis démocratiques. L'unité ne peut se réduire à la Pax Gueretana. Tuer le messager ne fait pas disparaître la réalité du message. Il y aura d'autres messagers pour le rappeler."

(www.michel-moine.net)

Echo de Creuse Grand Sud

Creuse Grand Sud : la Pax Aubussona

Je remercie les militants qui m'ont apporté leurs suffrages, et qui espéraient comme moi une autre logique politique. Mais la vision de Michel Moine l'a emporté : le "Grand Sud Creuse" c'est lui, c'est-à-dire Aubusson. Je crains fort que cette vision hégémonique, mais aussi réductrice, de la réalité du territoire sud creusois n'appelle demain des désillusions électorales nouvelles, après une défaite aux départementales parfaitement évitable. Je regrette que les leçons n'en soient pas tirées, et que l'aveuglement de mes camarades les maintienne dans un entre-soi suicidaire à terme. C'est une mauvaise manière faite aux "petites communes" du territoire, et un bien mauvais message adressé à nos électeurs. Les "petites communes" de la Com Com n'ont ni pour rôle, ni pour vocation de jouer les faire-valoir supplétifs ou les alibis démocratiques. L'unité ne peut se réduire à la Pax Aubussona. Tuer le messager ne fait pas disparaître la réalité du message. Il y aura d'autres messagers pour le rappeler.

Nous remercions Michel Moine pour son active collaboration à notre journal !

Région : les rats quittent le navire

De 43 conseillers régionaux en Limousin, on passera dans la nouvelle région à seulement 24 conseillers issus de la région. Du coup, plusieurs conseillers régionaux ont anticipé en se cherchant une porte de sortie le plus rapidement possible. Stéphane Lajoumont, conseiller régional Limousin Terre de Gauche, a commenté cette triste débandade le 22 juin dernier en ces termes : "Si je n'avais pas de respect pour mes collègues qui ont choisi de quitter le conseil régional après leur élection dans les conseils départementaux (parce qu'ils cumulaient trois mandats quand même !), je pourrais dire que les rats ont commencé à quitter le navire : 5 et sans doute 6 d'entre eux démissionnent... 5 ou 6 sur 43... c'est un peu comme si 70 à 80 députés renonçaient d'un coup à leur siège à l'assemblée nationale... Et le fait que certains, ayant applaudi aux projets Sarkozy et Hollande de suppression des départements, trouvent refuge dans les conseils départementaux, voilà qui en dit long sur une perception alimentaire de la politique ! Mais en même temps, il faut reconnaître qu'une réforme territoriale qui réduit de 43 à 24 le nombre d'élus limousins, en conduit certains à prendre la première bouée de sauvetage accessible..."



Super la Grande Région !

Catherine Moulin, maire de Faux-la-Montagne a tenu à informer ses administrés : "Vous ne savez pas ? Il paraît qu'on va vivre en Aquitaine. Si, ils vont repousser les limites du Limousin. Pour les réunions, on n'ira plus à Limoges, mais à Bordeaux. Une demi-journée pour y aller et pour le retour c'est plus court : 4 heures. Au bilan, on va être plus efficace si on ne veut pas dormir sur place. On va donc gagner en productivité. Et puis c'est bien, on va s'ouvrir sur nos voisins, diminuer la distance qui nous séparait de nos dirigeants. Par contre, mécaniquement, ça augmente la distance avec nos concitoyens... Mais il faut savoir dans quel sens marche l'histoire quand même... Et à l'époque de la mondialisation, le local c'est derrière nous. Enfin je dis ça, c'est ce que l'on m'a dit. Moi j'ai un peu l'impression qu'il y a de l'embrouille et qu'on n'est pas vraiment gagnant..."

Gentioux : la DS persiste

La maire de Gentioux, Dominique Simoneau, alimente toujours la chronique de la haine ordinaire et de la xénophobie à court rayon d'action. Elle continue à exclure avec les moyens qu'elle peut. L'association Cadet Roussel souhaite organiser des jeux intervillages à Gentioux ? On lui met des bâtons dans les roues, on refuse de lui donner accès à la place du village ou sur tout terrain communal. La maire lui conseille d'aller plutôt voir dans les communes voisines (Faux la Montagne ou Tarnac, ironise-t-elle !) ou sur un terrain privé... C'est la sous-préfète elle-même qui l'y a encouragée : "Il y a des autorisations à faire, c'est compliqué, et puis en cas d'accident vous serez responsable, etc. etc.". C'est ce qu'on appelle une sous-préfète bien téméraire qui, au demeurant, se mêle de ce qui ne la regarde pas. Avec ce genre de personnage autant rester chez soi devant la télévision. D'un autre côté Madame le maire ne se gêne pas pour présenter en conseil municipal, défendre, faire voter et voter elle-même une subvention communale à l'association Arts scènes dont elle est la présidente. Là, c'est ce qu'on appelle de la prise illégale d'intérêt. Comme certains le lui ont fait remarquer, elle vient juste de quitter la présidence de son association pour y mettre, à sa place, son mari (déclaration en sous-préfecture en date du 24 août).

C'était une promesse de campagne de Dominique Simoneau : les conseils municipaux seront tous enregistrés pour que chacun puisse ensuite en avoir connais-

sance. Exemple de transparence ! Sauf que lorsqu'une conseillère municipale d'opposition demande à avoir l'enregistrement du dernier conseil où elle n'a pas pu venir, on le lui refuse – elle pourrait seulement venir l'écouter en mairie et non l'avoir sur une clé USB comme elle le faisait auparavant. Raison invoquée, là encore avec l'aval de la sous-préfète décidément stupéfiante : "Les fichiers audio sur clé peuvent être transformés !" Si c'est pas de la parano, là, on est désolé de le dire à madame la sous-préfète, c'est tout simplement de la bêtise.

Début août, pour la fête du Pont de Senoueix, Madame le maire a tout fait pour interdire la venue de certains producteurs locaux qui ne lui plaisaient pas au marché de pays, sous couvert qu'ils n'adhéraient pas au réseau Bienvenue à la ferme de la Chambre d'agriculture. Le problème c'est que certains producteurs refusés avaient pourtant eu l'accord de la Chambre pour les accueillir. Mais Madame le maire est repassée par là et a mis le holà ! Et au moins trois producteurs ont été éjectés sous ce fallacieux prétexte. Pourquoi fallacieux ? Parce que d'autres exposants ont pu avoir accès au marché sans être davantage adhérent du réseau Bienvenue à la ferme. C'est ce qui s'appelle de la discrimination...

Pour les lecteurs d'IPNS qui ne connaissent pas Dominique Simoneau, nous ne voulons pas les induire en erreur. Non, Dominique Simoneau n'est pas une élue du Front National. Elle est membre du parti socialiste.

Le "prince" et Patrick Sébastien

Grand concert gratuit de Patrick Sébastien le 16 juillet à Aubusson ! Et stupeur des élus de la communauté de communes Creuse Grand Sud lorsqu'ils apprennent que ce concert est organisé et payé par leur com com ! Ni les vice-présidents, ni les membres de la commission Culture et Tourisme n'étaient au courant. Michel Moine avait décidé tout cela, tout seul comme un grand !



Malgré plusieurs mails et coups de téléphone, le service de communication de la communauté de communes Creuse Grand Sud n'a pas daigné répondre à nos questions pour confirmer le coût de ce concert. Mais on s'est passé de lui : 25 000 € pour le cachet de l'artiste et autant pour l'organisation. Plus de 50 000 € au total ! Une bonne petite somme qui fait grincer des dents du côté des associations à qui on demande des dossiers et des justificatifs pour obtenir 500 € ou 1000 € de subventions et auxquelles on fait la morale sur les budgets qui se rétrécissent et les économies qu'il faut faire. Du côté de certains élus, c'est "l'intérêt communautaire" d'une telle manifestation aubussonnaise qui est mis en doute et l'opacité de la décision. Ils doivent bien rigoler en relisant le compte-rendu d'un récent conseil communautaire où étaient attribuées des subventions aux associations. Michel Moine défendait l'établissement de critères objectifs : "Il est plus logique qu'on propose un cadre, quitte à en sortir, une règle commune, pour ne pas être dans le fait du prince."

Pic et pique et colegram ; amstramgram t'es mort

L'hôpital de jour pédopsychiatrique COLEGRAM à Aubusson, annexe de l'hôpital psychiatrique de la Valette à Saint Vaury n'est plus. C'est la fin d'une histoire débutée en 1986. Cette fermeture est symptomatique de la fin d'un pan de l'histoire de la psychiatrie française.

Le secteur de psychiatrie juvénile de la Creuse est créé en 1980 et le premier hôpital de jour pour enfants ouvre en 1981. Jusqu'à un passé récent des enfants étaient hospitalisés en psychiatrie à plein temps sur de longues durées (67 enfants en 1961 à La Valette et encore 30 en 1981). L'ouverture de ces structures permettra aux enfants de rentrer dans leur famille le soir. En 1986 la pédopsychiatrie creusoise comprend 4 sous secteurs à Guéret, Bourgneuf (fermé en 1995), Aubusson et La Souterraine (consultations et hôpital de jour - HJ). Les lits d'hospitalisation complète seront progressivement fermés.

Hôpital de jour

Les enfants accueillis en HJ ont de 2 à 12 ans. Actuellement on favorise le maintien en milieu scolaire. La prise en charge se déroule le plus souvent sur une à plusieurs demi-journées par semaine en alternance avec l'école où intervient parfois une auxiliaire de vie scolaire (AVS). Les troubles concernés vont variés : TED (troubles envahissants de développement dont les autismes), troubles graves du comportement, déficiences etc. Le critère principal d'admission n'est pas tant le diagnostic que le retentissement des troubles de l'enfant sur sa qualité de vie, celle de son entourage, et la dégradation de ses relations avec ses pairs, en particulier à l'école. L'admission est toujours précédée de consultations préalables avec l'enfant et ses parents et d'une période d'observation. La prise en charge peut durer de quelques mois à quelques années.

Il est impossible de considérer un enfant en dehors de son environnement. Cela implique un gros travail avec l'entourage : les parents sont partie prenante et leur accord est la condition *sine qua non* pour une admission, mais aussi l'école, parfois les partenaires sociaux, les médecins traitants, l'éducation spécialisée et bien d'autres encore. C'est un travail de réseau avec des temps de rencontre, extrêmement chronophage et difficilement quantifiable.



Colegram à Aubusson

Colegram est une maison particulière. Et la vie qui s'y passe est tout aussi importante que les activités qui s'y organisent. A sa création on parlait de Centre psychothérapeutique. Les soins sont autant que possible adaptés à chaque enfant. Il s'agit le plus souvent d'activités structurées, ludiques, en petits groupes qui utilisent des médiateurs variés (eau, terre, contes, musique, animaux et bien plus encore). La dimension éducative est bien sûr prise en compte. Il peut s'y associer des prises en charge individuelles (psychologue, psychomotricien-ne). Sur ses 8 places, Colegram accueillait 26 à 30 enfants par an. Les soins et les transports étaient pris en charge à 100%. À proximité se trouvait un centre de consultation gratuit (CMP) où médecin, infirmiers, psychologue, psychomotricienne accueillaient les enfants et adolescents et animaient des groupes thérapeutiques pour adolescents. Il y passait de 180 à 200 patients par an. Il y avait aussi des visites à domicile pour les familles ne pouvant se déplacer ou pour les mères avec des tout petits. Le territoire desservi représentait tout le grand sud Creuse allant jusqu'à Auzance et Evaux les Bains.

On ne ferme pas, on réorganise !

Mi mars 2015 les équipes apprennent la réorganisation du service. L'hôpital de jour doit fermer à la fin de l'année scolaire. Les 8 places seront réparties pour moitié à Guéret et pour moitié à La Souterraine. Les personnels seront réaffectés, dispersés et il ne restera plus à Aubusson que deux jours d'accueil



(ATTP : accueil à temps partiel) des enfants et encore seulement pour quelques heures par semaine chacun et un petit temps de consultation, le tout rassemblé dans les locaux de Colegram. Le directeur a affirmé avec une belle mauvaise foi que Colegram ne ferait pas, puisque le bâtiment restera utilisé. Le motif avancé est qu'il n'y a plus de psychiatre à Aubusson, le médecin étant parti à la retraite et, de ce fait, il y a une baisse de l'activité. Ce n'est pourtant pas la première fois que le secteur manque de médecin : le psychiatre d'Aubusson a d'ailleurs assuré plusieurs intérim. Au cours de son existence Aubusson s'est retrouvé à deux reprises sans médecin et des solutions avaient toujours été trouvées.

Certains enfants devraient parcourir 160km par jour pour venir à Guéret. Impossible donc de continuer à fréquenter l'école par demi-journées. Un certain nombre de parents refusent d'inscrire leurs enfants à Guéret. Pour le directeur "si les parents ne veulent pas envoyer leur enfant à Guéret c'est qu'il n'a pas besoin de soins !". Certains enfants étaient suivis conjointement par les IME locaux et Colegram, les IME sont très inquiets. Exit donc les soins de proximité et l'égalité d'accès aux soins. Exit le travail de réseau. L'ARS de Limoges qui n'aurait été informée qu'à posteriori a entériné la décision.

Une fermeture soigneusement programmée

Une pétition a recueilli 3000 signatures. Les personnels ont subi de multiples pressions et menaces du fait d'avoir médiatisé l'affaire, on leur a reproché entre autre le manquement au devoir de réserve. Leur mobilisation soutenue par certains élus locaux a permis quelques améliorations en particulier une augmentation du personnel mais cela reste un ATTP, qui ne sera donc pas ouvert toute la semaine. Aux dernières nouvelles l'équipe s'arrachait les cheveux pour tenter de caser tous les enfants. A la rentrée, comme tous les ans il va y avoir de nouvelles demandes. Ces dernières années il était possible d'y répondre rapidement. Cette année il y aura des listes d'attente. L'équipe, fortement soudée en dépit des crises qu'elle a dû traverser, très attachée à la politique de secteur et la défense du service public, très impliquée dans son travail, autonome et adaptable, fonctionnait très loin du regard de la maison mère. Cela a-t-il joué dans la décision de réorganisation ?

En fait la fermeture de Colegram a été minutieusement programmée. Depuis plusieurs années, les moyens financiers de l'hôpital se réduisent. Dans le service, on est passé d'un cadre par structure à un cadre pour deux puis plusieurs structures. Les temps du service en psychologues ont été réduits. Le temps d'ASH (femme de ménage) se sont réduits de façon drastique. En 2014 un infirmier est parti et n'a pas été remplacé.

Le service de pédopsychiatrie, n'ayant pas d'activité d'hospitalisation plein temps n'est considéré par l'administration que comme une excroissance gênante et toutes les explications sur le sens du travail qui s'y fait ont été vaines. La crise et les restrictions budgétaires que connaissent tous les hôpitaux n'excusent pas tout. La pédopsychiatrie (la situation est nationale) paye durement la logique comptable à l'œuvre, au mépris des grands principes énoncés dans les multiples textes édictés par les gouvernements successifs. Les psychiatres désertent l'hôpital et ce n'est pas pour des raisons financières : les revenus des libéraux et des hospitaliers sont équivalents. La psychiatrie de secteur, vivante, imaginative qui tentait de s'adapter à chaque individu est remplacée par la logique des filières animées par des équipes mobiles déconnectées de la vie du territoire où elles interviennent.

Dominique Weber

Bref point d'histoire

Au sortir de la dernière guerre, quelques psychiatres revenus de déportation s'effarent des similitudes entre les camps et l'asile. D'autres, afin d'épargner à leurs patients le sort des 50 000 malades morts de privations pendant l'occupation, leur font quitter l'hôpital et leur ont découvert des ressources inattendues.

La psychiatrie de secteur est née. Une circulaire en 1960 en ébauchera les contours mais ce n'est qu'en 1985 qu'une loi reconnaît officiellement les soins hors de l'hôpital, et affecte aux hôpitaux un financement spécifique pour ces missions. Il s'agit qu'à l'intérieur d'un territoire donné, une même équipe propose à tous les malades une continuité des soins à l'aide de structures variées (allant de la consultation à l'hébergement, éventuellement l'hospitalisation) associé à un travail à destination de la population.

Dans le même temps se développe la psychothérapie institutionnelle où tous les échanges relationnels qui se créent entre les patients et les gens de leur entourage (soignants, administratifs, ouvriers...) sont reconnus et recherchés. Les relations se feront donc avec l'ensemble de ceux qui constituent l'institution et seront reprises dans des espaces de parole institués.

Un Planning familial sur le Plateau

Installé à Peyrelevalde le Planning familial 19 a vocation à intervenir sur l'ensemble du plateau de Millevalches. Ses responsables nous présentent leur initiative.

Genèse

En mai 2013, une dizaine de personnes participent à une journée sur la reproduction humaine, organisée par Pivoine : une occasion de revenir sur nos cours de collège pour comprendre un peu mieux les hormones, les cycles féminins et masculins, etc.

Pendant l'apéro qui suit cette journée, on partage le constat qu'il nous semble manquer un espace (physique et symbolique) et des ressources pour pouvoir aborder les questions qui touchent à la sexualité ; un espace où trouver de l'information sur ces questions-là, où s'adresser à quelqu'un d'autre que son médecin généraliste ou à internet. Certains d'entre nous se rappellent leur adolescence sur le Plateau : pas facile d'être autonome dans une zone rurale où la mobilité est cruciale et l'anonymat pas facile à conserver... Et puis, à l'époque (mai 2013), il n'y a de planning familial ni en Creuse, ni en Corrèze, ni en Haute-Vienne. Pas non plus de ligne régionale "information contraception-IVG". Chacun des trois départements est doté de centres de planification (structures à vocation médicale, qui proposent consultation et délivrance de contraception, réalisation d'IVG médicamenteuses...) mais ils sont éloignés du Plateau. Les envies fusent : faire des interventions en milieu scolaire autour des questions de sexualité, de contraception, de consentement, de violence... Envies d'inviter des écrivain.es, de faire des projections, des discussions, pourquoi pas monter une bibliothèque féministe ? Et un espace d'écoute où l'on puisse faire des entretiens ?

Relié au Mouvement français pour le planning familial

Pour faire tout ça, crée-t-on une association ou se rapproche-t-on du Mouvement français pour le planning familial (MFPF) ? Assez vite, après avoir rencontré des permanents des plannings de Clermont-Ferrand et de Périgueux, nous tranchons et décidons de rejoindre le MFPF. Nous pensons que cela nous offrira un cadre, de la visibilité, des possibilités de formation, de rencontres et d'échanges de pratiques. Les valeurs du MFPF nous parlent aussi bien sûr : "Le Planning Familial est un mouvement militant qui prend en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité. Il dénonce et combat toutes les formes de violences, lutte contre le SIDA et les IST (infections sexuellement transmissibles), contre toutes les formes de discrimination et contre les inégalités sociales."

Installation à Peyrelevalde

Autre décision importante : la commune qui nous accueillera. Après une prospection de quelques mois, la mairie de Peyrelevalde nous propose de mettre à disposition un local dans le bâtiment du CADA (centre d'accueil pour les demandeurs d'asile dans l'ancienne maison de retraite. La perspective de travailler aux côtés du CADA, à la fois dans l'idée de faciliter l'accès au planning pour les résidents, et de se confronter aux problématiques que cela peut poser en terme de différence culturelle, telles que "comment ne pas



plaquer notre vision occidentale de la sexualité", nous paraît intéressante. Nous décidons donc que notre siège sera à Peyrelevalde, tout en gardant à l'idée de rester mobiles sur tout le territoire : peut-être qu'un jour nous sillonnerons les routes à bord du camping-car du planning familial !

Pendant deux ans nous nous sommes réunis une fois par mois lors de journées de travail collectives ou thématiques. Certain.es d'entre nous ont fait des stages dans d'autres plannings familiaux, ont suivi des formations sur l'écoute, la contraception. L'un d'entre nous va entamer une formation pour devenir conseiller conjugal et familial. Nous sommes allés rencontrer les centres de planification et les centres d'orthogénie de la région, le réseau 1000 soins sur le Plateau, ainsi que des associations de prévention et de soutien comme Entr-AIDSida Limousin à Limoges ou Intermède 23, lieu d'accueil de jour pour les femmes victimes de violences à Guéret.

Démarrage

Aujourd'hui, nous sommes une équipe d'une douzaine de bénévoles. Notre première apparition publique a eu lieu en juin dernier pendant le festival Bobines Rebelles et nous avons participé à la venue d'Audrey Chenu qui a présenté son livre et animé un atelier d'écriture pour femmes en août.

Nous travaillons maintenant à l'ouverture de notre local qui aura lieu à l'automne. Dès l'ouverture, nous proposerons une permanence hebdomadaire dans nos locaux qui abriteront une structure non médicale, lieu d'information, d'écoute et d'échange ouvert à toutes et

tous, gratuit et confidentiel.

Tout le monde pourra venir y chercher des renseignements sur la contraception, la grossesse, les violences, les IST... Pendant la permanence, nous pourrions réaliser des entretiens avec celles/ceux qui le souhaitent sans oublier et d'éducation à la sexualité et à l'égalité dans les écoles primaires, les structures sociales, associatives et de tenir des stands d'information et de prévention lors d'événements festifs. Prochain rendez-vous : la fête de la Montagne limousine le dernier week-end de septembre. Nous y tiendrons un stand.

Si vous souhaitez nous rejoindre, nous soutenir en adhérent, ou être tenu au courant de l'avancement du projet, n'hésitez pas à nous contacter par mail à : pf.plateau@millevalches.net ou par courrier : Côte de Vinzan, 19290 Peyrelevalde.

Quand la gendarmerie découvre le planning familial

Lors de notre déclaration de création officielle de l'association, nous avons eu une drôle de surprise.

Notre déclaration n'a pas été acceptée pour plusieurs motifs : il est étrange - voir louche - que les administrateurs et administratrices soient domiciliés en Haute-Vienne et en Creuse alors que le siège social se situe en Corrèze (sacrées frontières départementales !). Par ailleurs, l'objet de l'association étant trop long, on nous demande de le réduire, celui-ci ne rentrant pas dans les cases du logiciel. Il n'est pourtant stipulé nulle part que l'objet d'une association est limité...

Moyennant ces "retouches", la personne en charge des déclarations en sous-préfecture nous assura qu'elle ferait quelque chose. A ce moment de l'affaire, nous avons déjà attendu 2 mois pour une démarche qui en moyenne prend 5 jours !

Au même moment, nous apprenons que la gendarmerie a rendu visite à la mairie de Peyrelevalde pour se renseigner sur cette initiative peu commune (la création de l'association Mouvement français pour le planning familial remonte pourtant à 1960). Cette visite ne fut pas infortunée, puisque elle a permis aux intéressés de découvrir l'association départementale et nationale, ainsi que son champ d'action. Cette péripétie nous a confirmé dans l'idée qu'une telle structure doit exister sur la Montagne limousine. L'affaire n'a été réglée qu'après une lettre de réclamation de notre part et que les services dédiés de la sous-préfecture relisent assidûment les textes de la loi 1901 !

Il aura fallu un peu plus de trois mois pour arriver à nos fins !

Les Plateaux limousins portes ouvertes

Le 2 octobre 2015, l'association Les Plateaux limousins ouvrent grandes leurs portes. La rénovation (démarrage du dossier début 2010 !) est enfin terminée : cinq ans d'efforts, d'angoisses, de déboires, de



retards et de cession d'entreprise. Un vrai parcours du combattant. 600 000 € d'investissements, 80 % de financement public, des aides de fondations, des fonds propres de l'association et de la souscription que nous avons reçus. Ce financement, rarissime de nos jours nous permettra de continuer une politique tarifaire accessible à tous. Le Villard c'est aussi cinq salariés qui oeuvrent au développement de l'association. Alors le 2 octobre, les bénévoles et les salariés des Plateaux limousins sont heureux de vous accueillir, à partir de 10 heures 30, à visiter les nouveaux locaux et à partager avec eux cette journée festive.

À 20 heures Energies pour Demain se joindra à nous et nous proposera une conférence gesticulée : "Du tracteur à l'âne" par Marc Pion



Le cadenas et l

“Le cadenas et la gendarmerie” : ce pourrait être le titre d’une fable. Une fable qui tourne à la farce... Pourtant, tout commence par un drame. Dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014, lors d’une manifestation contre le barrage de Sivens (Tarn) Rémi Fraisse est tué par les gendarmes sous le coup d’un tir de grenade militaire qui lui sectionne la moelle épinière et lui perfora le poumon. Il avait 21 ans. Botaniste bénévole à Nature Midi-Pyrénées, il était venu soutenir pacifiquement le combat mené sur ce site. La violence policière responsable de sa mort a donné lieu à une forte émotion parmi la population. Lors d’une réunion organisée sur le Plateau dans les jours qui suivent, un appel est lancé, proposant une action symbolique en réaction à ce qui vient de se passer. Il s’agit de se rendre en masse devant les commissariats, gendarmerie et casernes, afin d’y bloquer “par tous moyens nécessaires les sorties des uniformes globalement inutiles, malfaisants et régulièrement assassins qui les peuplent.”

C’est ainsi que le samedi 8 novembre vers midi, à la fin du marché d’Eymoutiers, un groupe de personnes s’est rassemblé sous la halle de l’ancienne mairie, puis s’est dirigé en cortège vers la gendarmerie, saluant la mémoire de Rémi Fraisse et qu’un cadenas est posé sur la porte de la gendarmerie. Après le départ des manifestants il n’aura pas fallu une demie-heure aux gendarmes pour se débarrasser du verrouillage symbolique et restituer les lieux

Procès-verbal de gendarmerie concernant le contexte de l’affaire sur le Plateau

Le 18 mai 2015

« Nous soussigné Major D. XXXXX, Officier de Police Judiciaire en résidence à la SR de LIMOGES

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à LIMOGES 87000, rapportons les opérations suivantes:

Depuis la mort du militant écologiste Fraisse Rémi intervenue lors d’affrontement avec les forces de l’ordre à SIVENS (81) le 26 octobre 2014, la mouvance anarcho-libertaire d’extrême gauche installée sur le Plateau des Millevaches (Limousin) était de plus en plus active dans sa lutte insurrectionnelle par l’organisation de réunions, rassemblements, distributions de tracts, collages d’affiches, blocages des brigades de gendarmerie et déplacements sur des lieux stratégiques (construction aéroport de Notre Dame des Landes, barrage de Sivens, ligne THT du Cotentin, train nucléaire Castor...).

Dans ce contexte, au cours de la nuit du 07 au 08 novembre 2014, cinq brigades de gendarmerie du Limousin faisaient l’objet d’un blocage par la pose de chaînes et de cadenas sur leurs portails d’accès (brigades de SORNAC et BUGEAT en Corrèze, d’Eymoutiers en Haute-Vienne, de Royères de Vassivière et Gentioux Pigerolles en Creuse). Cet épisode était suivi d’une manifestation non déclarée devant la brigade d’Eymoutiers le 08 novembre 2014 au cours de laquelle les portails de cette unité étaient une nouvelle fois entravés et de la peinture rouge déversée sur la voie publique. S’en suivait également la mise en ligne sur le net d’une vidéo appelant à l’insurrection dans laquelle entre autres, des scènes de « cadennassage » de brigades de gendarmerie étaient visibles sous fond de réponse aux prétendues violences policières commises à l’encontre de manifestants avec l’aval du pouvoir en place.

Ces faits étaient à mettre sur le compte d’individus formant la frange radicale de la mouvance anarchiste précitée et regroupés autour d’une organisation auto-baptisée « Assemblée Populaire du Plateau de Millevaches ».

Historique de la mouvance anarchiste du Limousin

Dans les années 90 jusqu’au début des années 2000, des individus affiliés à des mouvements libertaires d’ultra-gauche s’installaient en Haute-Vienne, notamment dans les communes de Nouic, Blond, Cieux et surtout Bussière-Boffy. Ces installations accompagnées d’implantations de yourtes engendraient une profonde discorde avec les élus et la population.

A partir de 2008 et suite à la médiatisation de l’affaire « des inculpés de Tarnac », de nombreux membres se revendiquant des milieux anarcho-autonomes rejoignaient le « Plateau des Millevaches » situé aux confins des trois départements de la région du Limousin pour se rassembler autour de leur leader charismatique et idéologue, le nommé Julien COUPAT (mis en examen et incarcéré dans l’affaire citée supra relative à des actes de terrorisme sur les lignes du TGV français). Ces nouveaux arrivants bénéficiaient alors d’appuis de certains élus locaux et de personnes déjà installées et ralliées à leur cause. Au fil du temps, émergeait alors une structure clandestine dont la finalité portait sur des opérations de déstabilisation de l’État par des actions violentes menées au cours des manifestations d’importance.

Cette communauté anarchiste se regroupait finalement dans un mouvement baptisé « L’assemblée populaire du Plateau de Millevaches ». Son observation permettait de mettre en évidence que celle-ci était régulièrement fréquentée par de nombreux sympathisants Belges, Suisses, Italiens et Allemands ainsi que par de jeunes activistes originaires de différentes régions de France. Très méfiants, les membres de cette mouvance adoptaient une attitude de délinquants d’habitude. Au delà de ce mode de vie qui s’apparentait à la théorie prônée par COUPAT Julien et QUADRUPANI Serge (considéré comme l’un des fondateurs), ces individus affichaient une volonté d’agir de manière concertée avec comme seul but de porter atteinte à l’État, à l’autorité de celui-ci et à ses infrastructures. Ils obéissaient ainsi à une doctrine « philosophico-insurrectionnaliste », tel qu’il était mentionné dans un pamphlet intitulé « l’insurrection qui vient ».

De ce fait, ils s’agrégeaient systématiquement à des mouvements de mécontentement écologistes, altermondialistes, anti-nucléaires etc... prenant systématiquement pour prétexte certaines initiatives gouvernementales qu’ils baptisaient de « grands projets inutiles et imposés par le gouvernement ou les collectivités territoriales ». La violence à l’égard des forces de l’ordre avec la volonté de porter atteinte à leur intégrité physique apparaissait toujours dans les slogans de ces individus.

La mort de FRAISSE Rémi donnait alors une nouvelle tribune à ces activistes et servait d’argument aux fins de mener des actions violentes contre les intérêts de l’État et ses représentants. Ils espéraient ainsi entraîner dans leur sillage les lycéens, écologistes, anticapitalistes etc... souhaitant défendre cette cause et dénoncer la position du gouvernement. »

Le délit d’“entrave à la circulation de matériel militaire en vue de nuire à la défense nationale” est entré dans le code pénal par une ordonnance du 4 juin 1960, en pleine guerre d’Algérie. Avant cela, il était passible du tribunal militaire. L’historienne Vanessa Codaccioni, dans son livre *Punir les opposants - PCF et procès politiques (1947-1962)*, retrace le fil de cette incrimination. Une incrimination qui fut inventée pour se substituer au crime de sabotage passible de mort sous Vichy et lui fournir une version convenant aux temps de “paix”, c’est-à-dire en l’espèce à la guerre froide. Car après 1947 et l’expulsion des communistes du gouvernement, le PC multiplie les manifestations et les actions directes contre la guerre d’Indochine, puis au début de celle d’Algérie, et se trouve même par moment débordé par une base qui n’a pas oublié la résistance. Il faut trouver des qualifications juridiques à même de mater ce retour de l’antimilitarisme et l’anticolonialisme. Le délit d’entrave est l’une de ces qualifications. Ainsi, les “10 de la Bocca”, des dockers de Marseille qui avaient jeté à la mer des rampes de lancement de V2 en 1950, seront-ils condamnés pour “entrave à la libre circulation de convois de matériels de guerre”. Il y aura des dizaines de procès pour des délits semblables entre 1947 et 1957 ; c’est le temps d’Henri Martin, des “vingt de Roanne”, des “9 de Nantes”, du “complot des pigeons” qui voit Jacques Duclos emprisonné suite à

la manifestation de 1952 contre “Ridgway-la- peste”. C’est aussi l’époque de “l’affaire de La Villedieu” : le 7 mai 1956, des rappelés de la guerre d’Algérie, après avoir fait arrêter leur train au Palais-sur-Vienne, sont acheminés en fourgon jusqu’à La Courtine. Sur la route, à La Villedieu, ils parviennent à détruire la paroi qui les séparent du chauffeur ; ils le cravatent, font arrêter le camion, sortent du fourgon en hurlant “la quille ! La quille” et des chants protestataires. La population de La Villedieu fraternise. Le docteur Fraisseix, maire communiste d’Eymoutiers, René Romanet, le maire communiste de La Villedieu et Fanton l’instituteur communiste de Faux-la-Montagne appuient le mouvement. Le lendemain matin, le village est pris d’assaut par les gendarmes. Fanton et Romanet, anciens des maquis de Guinguoin, et dans une moindre mesure Meunier de Tarnac, seront tenus pour coupables des faits “d’entrave violente à la circulation de matériel de l’armée”. Fanton sera emprisonné huit mois au fort du Hâ. Ils passeront en procès le 2 avril 1957 devant le tribunal militaire de Bordeaux. Ce jour-là, l’Écho du Centre titre : “Fanton, Romanet et Meunier aujourd’hui devant le tribunal militaire de Bordeaux / Grève hier des populations à Faux-la-Montagne et La Villedieu pour exiger l’acquittement”. Les temps ont bien changé ; mais l’arsenal judiciaire anticommuniste, lui, reste intact. Fanton et Romanet seront condamnés à trois ans de prison avec sursis et révoqués de leurs postes

Après les incidents de La Villedieu

UN INSTITUTEUR CREUSOIS arrêté “ pour entrave par la violence à la circulation de matériel de l’armée ”

GUERET (A. F. P.). — Le colonel Tinières, commissaire du gouvernement près le tribunal militaire de Bordeaux, et le capitaine Stiene, juge d’instruction, se sont rendus mercredi à Bourgneuf (Creuse) et ont procédé à l’audition de MM. Gaston Santon, instituteur à Faux-la-Montagne (Creuse), et René Romanet, maire de La Villedieu (Creuse), qui, lundi soir, s’étaient opposés au départ d’un camion militaire transportant des rappelés au camp de La Courtine.

A l’issue de l’interrogatoire, qui a duré plusieurs heures, M. Santon, inculpé d’entrave par violence à la circulation du matériel de l’armée (paragraphe C 76 du Code pénal), a été transféré au fort du Hâ, à Bordeaux. Le tribunal militaire a décidé d’enquêter sur les déclarations

d’instituteur et de maire. Il reste surprenant qu’un substitut de procureur de Guéret, en retenant cette qualification tombée en désuétude depuis cinquante ans, ait tenu à nous rappeler que, de leur côté, ils n’oubliaient pas. Cela tombe bien : nous non plus.

faites par l’instituteur au cours de cet interrogatoire, mettant en cause une personnalité d’Eymoutiers (Haute-Vienne), qui lui aurait annoncé le passage à Faux-la-Montagne et à La Villedieu du convoi militaire.

Quant au maire de La Villedieu, bénéficiant de circonstances atténuantes résultant de sa bonne foi témoignée envers les autorités et des excuses présentées, il a été laissé en liberté provisoire. Il devra toutefois répondre à toute convocation du tribunal militaire de Bordeaux.

(SUITE DERNIÈRE PAGE).

(3e colonne)

La gendarmerie

à leur usage. Mais l'affaire n'en reste pas là. La police judiciaire mène l'enquête, passant au crible les traces matérielles, réquisitionnant les opérateurs téléphoniques, identifiant et fichant les personnes présentes. Un des participants à la manifestation est accusé d'être l'auteur de la pose du cadenas et inculpé pour "infraction consistant à avoir fait entrave au mouvement de personnel ou de matériel militaire en vue de nuire à la défense nationale" (voir encadré). Le 3 septembre, il comparait devant le tribunal d'instance de Guéret. 150 à 200 personnes étaient là pour le soutenir. Le procureur a requis 1000 € d'amende avec sursis. Le jugement sera rendu le 8 octobre.

Ce qui est stupéfiant dans cette affaire, outre la disproportion entre l'accusation et la réalité des faits, c'est l'analyse policière qui est faite du contexte social et politique dans lequel elle se déroule. Le plateau de Millevaches serait un dangereux repaire de "terroristes" manipulateurs... C'est du moins ce qui ressort de l'extrait du rapport de gendarmerie que nous publions ci-dessous. Et nous laisserons à un habitant de ce Plateau si sulfureux le soin d'analyser cette curieuse fantasmagorie...

Métaphysique du cadenas

À la suite d'une enquête de flagrance ouverte pour "terrorisme", prolongée par une enquête préliminaire, un jeune habitant du Plateau de Millevaches est aujourd'hui assigné en correctionnelle. Il est soupçonné d'avoir posé un cadenas sur les grilles d'une gendarmerie. L'acte qui lui est attribué fut accompli au cours d'une de ces manifestations qui se sont tenues dans plusieurs villes de France, suite à la mort de Rémi Fraisse. C'était à Eymoutiers (87), le 8 novembre 2014. Des habitants du village et de ses environs ont voulu y dénoncer avec les moyens à leur portée, l'homicide par les forces de police du jeune écologiste, tué par un tir de grenade sur le site du barrage de Sivens. Ayant connaissance du dossier par son avocate, l'accusé y découvre la qualification de l'acte retenu par l'institution judiciaire. L'incrimination initiale de "terrorisme" n'a été abandonnée que pour être remplacée par celle non moins surréaliste "d'entrave au déplacement de personnels et de matériels militaires, visant à nuire à la défense nationale". Pris au pied de la lettre, l'extrême ridicule (qui lui, c'est sûr, ne tue pas !) du chef d'accusation laisse donc penser que l'administration française qui s'entend si bien à doter ses forces de maintien de l'ordre d'armes redoutables, n'a toujours pas pensé à équiper ses gendarmeries d'un élémentaire coupe-boulon !

Il faisait beau ce jour-là à Eymoutiers, c'était un samedi, jour de marché. Il y avait foule. Une centaine de personnes s'étaient rendues aux portes de la gendarmerie du bourg, pour y improviser un pique-nique, des chants, d'innocentes réjouissances et y exprimer leur colère. Le tout était bon-enfant : des gens de tous âges, des familles et leurs gamins, des bébés en poussettes. Quand les manifestants se sont retirés, fait indéniable, un cadenas avait été posé par un esprit assez diabolique pour paralyser nos forces de défense.

L'affaire portée en justice ne serait qu'une péripétie, à laquelle tout citoyen s'expose désormais dès qu'il consent à s'éloigner de son écran de télévision pour s'occuper des affaires du monde où il habite, si le contenu de l'acte d'accusation ne visait également une mystérieuse « assemblée populaire de la montagne limousine ». Cette entité s'y voit décrite par les fonctionnaires de justice comme "une organisation clandestine d'inspiration libertaire, visant

à déstabiliser l'Etat". Une de ces formules paranoïdes dont est tissé le discours policier, comme toute la propagande ultra-sécuritaire des gouvernements successifs depuis la fameuse fable des "Irlandais de Vincennes". Un "copier-coller" emprunté aux documents que le Parquet consacre à l'"affaire de Tarnac".

Et bien évidemment, cette organisation issue des ténèbres, à laquelle on prête un extravagant pouvoir "déstabilisateur", serait en fait l'inspiratrice de toute l'affaire, selon le schéma inusable qui inspire tout bon film de James Bond : nos "démocraties" à l'occidentale aux prises avec l'Esprit du Mal. L'acte d'accusation fait bien sûr état d'une sorte de commandement bicéphale, des "leaders" qui, pour la circonstance, ne sont pas un, mais deux ! En outre, une quarantaine de participants au démoniaque pique-nique d'Eymoutiers, ont l'honneur de figurer dans le document, avec photos et identités.

Sous cet échafaudage d'affabulations malveillantes, le problème est que cette "assemblée populaire" - qui se contenterait volontiers du centième des desseins qu'on lui prête - n'a pas été inventée ; elle existe bel et bien et tout laisse penser, qu'anticipant depuis longtemps les largesses de la récente loi sur la surveillance, la police et autres officines du renseignement s'y intéressent depuis longtemps de fort près.

En effet, un nombre plutôt remarquable d'habitants du plateau de Millevaches, prolongeant des traditions de solidarité ancrées de longue date dans ce territoire, ont pris l'habitude de se réunir en "assemblées". Une pratique collective plus qu'une "structure", qui se déploie en marge des institutions officielles et de toutes autres organisations réputées compétentes pour traiter des questions publiques. En ce sens, et en ce sens seulement, le qualificatif de "libertaire", que par ailleurs peu de gens revendiqueraient ici explicitement, n'est pas complètement erroné.

Cette "assemblée populaire" ou plutôt ces assemblées populaires qui inquiètent tant les services de l'Etat, qui puisent en partie leurs racines dans le tissu associatif local, et à qui il arrive selon l'objet ou la saison de changer d'appellation (Assemblée du Plateau, Assemblée populaire de la Montagne limousine, Comité Montagne...), sont tellement "clandestines" qu'elles se réunissent au grand jour dans les locaux des municipalités avec l'aval des mairies. Assez indifférente aux étiquettes politiques



que les commentateurs voudront lui coller, c'est un fait, la pratique de l'assemblée sur la montagne limousine a gagné en vitalité au fil des années, au rythme où surgissent les conflits de société qui agitent notre époque : mouvement des retraites en 2010, luttes antinucléaires après Fukushima, lutte contre les projets d'aménagement délirants : Notre Dame des Landes, TGV Lyon-Turin, Sivens... Mais ce volet que d'aucuns considéreront comme "militant" n'en constitue qu'un aspect. On y traite également, assez librement, de toutes sortes de questions relatives à la vie du territoire : le mode d'exploitation de nos forêts, la production d'énergie, les enjeux liés aux pratiques agricoles... Bref, de tout ce qui peut contribuer à une reprise en mains de la vie locale par ceux qui y habitent. On y organise moult moments festifs, maintes conférences qui nourrissent la réflexion et la construction d'une culture commune ; qu'elles traitent de la vie du territoire ou de la marche du monde. Certaines municipalités ont été jusqu'à faire de cette pratique de l'assemblée un principe de fonctionnement, sous forme d'assemblées communales d'habitants.

Il reste à comprendre ce qui peut porter un fonctionnaire de justice à construire des chefs d'accusations si délirants, projetés à dix années-lumière de la réalité. Qui peut dire si les rédacteurs de ce genre d'actes, croient réellement aux fables qu'ils construisent, ou s'ils se conforment avec cynisme aux injonctions politiques formulées à l'appareil judiciaire ?

C'est que la forme politique contemporaine de l'Etat-nation, pris dans les rouages de la mondialisation, est en décrépitude. La population lui retire son crédit. Tout comme en Grèce aujourd'hui, il n'est pratiquement plus personne pour croire que ce "Pouvoir politique" possède la moindre marge de manœuvre face aux quelques organisations internationales qui règlent la marche du monde et à l'immense puissance financière des banques et fonds d'investissement. En ce sens, l'Etat subit réellement un processus de "déstabilisation", il ne l'a pas inventé. Les puissances mondiales qui concourent à sa destruction lui laissent un temps encore ses prérogatives sécuritaires. Les fonctions de police constituent sa dernière source de légitimité. La situation très critique où il se trouve est le terreau où se forment ses cauchemars ; le moteur caché de ses politiques ultra-sécuritaires. Le désordre réel ou fictif l'aide à survivre, le justifie. Au besoin il le suscite.

Mais il doit s'interdire de nommer ce qui est en train de le détruire, il lui faut s'inventer des ennemis à qui il fait endosser le dessein qu'il est en train de subir.

Même un simple cadenas dans un petit bourg de province doit en faire les frais...

Daniel Denevert. Retraité habitant de la Montagne limousine



Les services publics : un bien commun pour une société solidaire et d'avenir

Les 13 et 14 juin derniers ont eu lieu à Guéret une manifestation nationale de défense des services publics et un débat citoyen sur le sujet. À cette occasion, Roger Fidani nous propose une défense et illustration des services publics qui passe d'abord par la dénonciation de quelques fausses évidences.

Néo-libéralisme et dépense publique

On connaît la rengaine : la France serait un État dépensier que la dette publique étouffe. Elle sacrifierait les générations futures en s'adonnant à des politiques sociales dispendieuses et, avec ses prélèvements obligatoires, handicaperait la compétitivité des entreprises, les seules en mesure de créer la richesse, les seules productives. La réduction des dépenses publiques, celle de la sphère de l'intervention publique deviennent dès lors, parallèlement à la baisse des coûts salariaux, l'alpha et l'oméga de la politique gouvernementale. Il y aurait trop de fonctionnaires, trop de services publics, trop de prélèvements sur le capital. L'État social est sommé de rentrer dans l'ère d'une austérité plus radicale. C'est ainsi que le gouvernement Hollande-Valls a pour objectif de réaliser en 4 ans, 65 milliards d'économie et de diminuer le poids des dépenses publiques dans le produit intérieur brut (PIB).

Cette politique en France comme en Europe est déterminée par une seule et même préoccupation : réduire la dépense publique afin d'accroître les prélèvements de la finance sur les richesses produites et ouvrir aux intérêts privés les multiples secteurs de la santé, des retraites, des transports, de l'énergie, de l'éducation, des collectivités locales... Ces secteurs sont délibérément affaiblis alors même que l'évolution de la société engendre des besoins croissants. Les services publics et les fonctions publiques sont ainsi contraints de réduire leur offre ou de recourir à l'emprunt ce qui a pour résultat d'accroître sur eux le poids des prélèvements financiers. Cette politique est mise en œuvre en instrumentalisant la dette publique que l'on utilise comme un prétexte pour saper les fondements mêmes de l'État social. Elle relève d'un choix de société qui vise à structurer sur le long terme une marchandisation accrue de la vie en société. Elle est une allégeance au monde de la finance et de l'entreprise.

L'importance économique des services publics

On peut en avoir une idée lorsqu'on sait que, parmi les raisons retenues par les directions d'entreprises étrangères pour s'implanter en France, il y a l'existence de services publics. Ils seraient "un catalyseur clé pour la croissance" (voir encadré). Les services sont indispensables pour les entreprises : salariés formés sans investissement dans le système éducatif ; infrastructures disponibles comme les routes, aéroports, chemins de fer, réseau électrique ; développement de la recherche ; préventions sanitaire, etc. En outre, le secteur privé bénéficie indirectement des dépenses en prestations sociales reversées aux ménages qui, en complétant leur revenu, favorisent ses débouchés. En effet, le secteur public et les fonctionnaires produisent des valeurs d'usage : enseignement, santé,

social, culture, sécurité, mais aussi "des valeurs monétaires, de la richesse monétaire", équivalant aux salaires versés et contribuent aussi au PIB (PIB non marchand). Mais la richesse créée, richesse non marchande puisque les services du public sont essentiellement gratuits, bénéficie aux ménages en augmentant leurs capacités de consommation. Ainsi, non seulement la dépense publique n'est pas antinomique au développement économique du pays, mais elle en est une condition. En 2011, les recettes publiques en France constituent 50,8% du PIB et la croissance est de 1,7%. En Suède, elles sont de l'ordre de 53% du PIB mais la croissance est de 4,2%.

C'est si vrai que, compte-tenu du rôle de la puissance publique

en France en matière d'infrastructure et de l'importance de la commande publique (les collectivités locales réalisent 70% des investissements publics), l'affaiblissement, depuis de longues années, de la dépense publique se traduit par du chômage et de la précarité accrus, une dégradation

leur PIB pour la santé contre 13% en France. Mais l'espérance de vie y est plus faible. La comparaison public / privé est loin d'être à l'avantage de ce dernier. Cela tient au poids du secteur public en France et au parasitisme du privé de l'autre. Dans notre pays, bien qu'affaiblis, la protection sociale et les services publics jouent encore un rôle dans le soutien du niveau de vie des moins favorisés de la société et contribuent encore à la réduction des inégalités grâce aux transferts en nature (soins, remboursements, éducation...) ou en argent (retraites, chômage...). Les services publics sont donc un vecteur d'égalité, raison pour laquelle il convient de mettre un coup d'arrêt à leur privatisation, de s'opposer à la réforme territoriale actuelle qui va élargir les zones de désertification des services publics de proximité, d'en finir avec l'austérité qui, outre les dégâts sociaux, n'améliore aucunement les soldes publics.

Les services publics font société

Favoriser les investissements au bénéfice des intérêts privés par une politique de l'offre (cadeaux financiers énormes aux entreprises sans contreparties) qui sacrifie la dépense publique, c'est tout bonnement

"On nous apprend que les entreprises ont une âme, ce qui est bien la nouvelle la plus terrifiante du monde"

Gilles Deleuze

Quand une multinationale souligne l'importance des services publics

"Le secteur public, non seulement représente la moitié du PIB européen, mais de plus il régule l'autre moitié et fournit des services publics essentiels au secteur privé au travers de sa contribution à l'éducation, la formation, la recherche. Pour ces raisons, le secteur public est un catalyseur clé pour la croissance. La croissance économique dépend pour partie de son efficacité."

Extrait d'un rapport réalisé par les équipes européennes du géant américain General Electric.

Dépenses collectives et dépenses sociales

Dans la dépense publique on associe d'un côté les dépenses collectives (administration du pays, défense, justice, police ; infrastructures de transports et dépenses d'intervention économique), et de l'autre côté les dépenses de protection ou de développement social (retraites, santé, allocations familiales, chômage, éducation, logement, RSA...). La France se classe au 10^e rang des pays de l'OCDE pour les dépenses collectives et se trouve en tête dans le monde pour les dépenses publiques sociales.

PIB marchand et PIB non marchand

Le Produit intérieur brut (PIB) contient le produit marchand mais aussi le produit non marchand qui a une évaluation monétaire. Ce dernier est loin d'être négligeable puisque, dans la plupart des pays capitalistes développés, en retenant simplement ses deux composantes principales (éducation et santé dans les hôpitaux publics) il représente autour d'un quart du PIB. Contrairement à une légende tenace, les services rendus dans les domaines non marchands ne sont pas inutiles et parasitaires. Ils ne s'effectuent pas au détriment de l'activité marchande mais sont expressément productifs de valeurs d'usage primordiales pour le bien être humain et pour la cohésion sociale. Toutefois ils ont la caractéristique de ne pas rapporter du profit. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils sont dénigrés et se voient imposer l'austérité.

Crise de la dépense publique ou crise du capitalisme ?

De 1990 à 2007, en France, le PIB a été multiplié par 2,1 mais la capitalisation boursière par 8,8. Conséquences : si la valeur des titres est multiplié par 6 ou 8, la rémunération des dividendes augmente d'autant. Un prélèvement qui se fait au détriment des ressources dédiées à l'emploi, aux salaires, aux dépenses publiques. Tandis que la crise a commencé à cause du gonflement boursier, on nous fait croire que cette crise du capitalisme n'est qu'une crise de la dépense publique !



salariale et une régression économique. En 2008, si l'impact social de la crise a été moins fort dans notre pays, c'est parce que nous avions des services publics plus développés qu'ailleurs. Les services publics sont un facteur d'efficacité économique et sociale.

Les services publics, facteur d'égalité

Il y a des pays où la dépense publique n'est pas élevée. Les prestations sociales, les services publics y existent mais leur impact est beaucoup plus limité. La santé, l'enseignement, les retraites relèvent pour une part non négligeable des assurances privées, des fonds de pension. Mais dans ces pays les inégalités sont plus grandes et ce choix plus cher. Les États-Unis, par exemple, dépensent 17% de

s'interdire de construire une société solidaire et créatrice de richesses partagées avec équité. La preuve est faite : le marché capitaliste ne réalise pas par lui-même leur redistribution. La concurrence détruit de la valeur. La plupart des entreprises ne réinvestissent pas leurs profits pour plus de salaires, la recherche, l'écologie. Avec la question des services publics, on interpelle donc les choix d'une société. Un modèle social de progrès pour tous, les fondamentaux républicains (équité, égalité, neutralité) n'existent pas sans cette colonne vertébrale solidaire qu'ils sont et qu'ils devraient mieux être encore. Les services publics sont le moyen moderne d'agir pour le bien commun. Défendons-les.

Roger Fidani

Le plateau de Millevaches sous l'oeil de l'archéologue

Entre 2013 et 2015, Gentiane Davigo a réalisé, sous la direction de Blaise Pichon, maître de conférences à l'université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand, un mémoire de master en archéologie sur 9 communes situées au cœur du plateau de Millevaches (Faux-la-Montagne et La Villedieu en Creuse et Tarnac, Peyrelevade, Viam, Toy-Viam, Bugeat, Pérols-sur-Vézère et Saint-Merd-les-Oussines en Corrèze). Son objectif : appréhender les dynamiques du peuplement de ces différentes communes, de la Protohistoire (2000 av. J.C. environ) jusqu'au début du haut Moyen Âge (800 ap. J.C.). Centrée sur la période romaine, elle s'est particulièrement intéressée à l'organisation de l'occupation humaine durant l'Antiquité.

Le choix de cet espace était double : étudier le patrimoine archéologique de la commune dont je suis originaire (Faux-la-Montagne) et contribuer au renouvellement des recherches sur le plateau de Millevaches qui reste encore actuellement mal connu du point de vue de l'archéologie. Ce territoire se trouve au cœur de la cité des Lémovices, peuple gaulois cité à plusieurs reprises par Jules César dans *La Guerre des Gaules*. Il indique notamment que les Lémovices ont envoyé un contingent de 10 000 hommes pour l'armée de secours à Alésia, attestant une importante population.

Quelles limites pour le plateau ?

Je me suis d'abord attelée à un dépouillement bibliographique le plus exhaustif possible de la documentation existante sur cet espace. Ce dépouillement m'a permis de recenser un total de 134 sites archéologiques. Outre ce travail préliminaire, je me suis intéressée à l'environnement de ma zone d'étude (géologie, relief, climat, palynologie) ainsi qu'aux limites du plateau de Millevaches. L'emprise de ce dernier, qui n'a jamais été définie, fait encore l'objet de débats. Plusieurs tracés ont été et/ou sont actuellement proposés. Je me suis notamment intéressée à ceux proposés par Marius Vazeilles, par le Parc naturel régional, par la DREAL et celui proposé dans l'ouvrage *Millevaches en Limousin, architecture du plateau et de ses abords*, écrit sous la direction de Paul-Edouard Robinne (ancien conservateur du patrimoine au Service régional de l'archéologie du Limousin) et publié en 1987. Ces limites étant toutes différentes, j'ai décidé d'en proposer une nouvelle basée uniquement sur le relief, à l'image du travail de Marius Vazeilles qui s'était basé sur la courbe de niveau des 800 m d'altitude et les zones hautes du plateau. L'utilisation d'un Système d'Information Géographique (SIG) et du Modèle Numérique de Terrain du Limousin m'ont permis de bien visualiser les différents reliefs de la Montagne limousine et ainsi de dessiner les contours d'un plateau de Millevaches propre à cette étude. Ce plateau, qui s'étend sur les 3 départements de la région Limousin, se compose de 57 communes, parmi elles 33 ont leur territoire entièrement compris dans les limites du plateau, les 24 autres n'en font que partiellement partie.

148 entités archéologiques

J'ai également consulté les archives de Marius Vazeilles conservées aux Archives Départementales de la Corrèze. Aucun élément inédit n'est ressorti de ces archives, mais des précisions sur certains sites ont pu être apportées. J'ai également constaté que les écrits de Marius Vazeilles avaient été très bien exploités, tant par lui-même que par les autres érudits et chercheurs ayant travaillé sur cette zone. Une fois le dépouillement bibliographique terminé, j'ai pu me consacrer au travail de terrain : rencontres avec les différents élus locaux et prospections pédestres.

Celui-ci se traduit par environ 110 ha prospectés (20 ha de parcelles labourées, 80 ha de prairies et 16 ha de zones boisées). Il a permis de relocaliser 17 sites archéologiques déjà connus et d'en identifier 3 nouveaux.

À la fin de mon travail de recherche, j'ai pu recenser 148 entités archéologiques réparties sur l'ensemble de la zone d'étude. Parmi celles-ci, j'ai dénombré 3 sites protohistoriques, 62 sites antiques, 6 sites médiévaux et 77 sites dont la datation reste indéterminée. On peut constater que les périodes pauvres sont la Protohistoire (3 entités archéologiques) et le haut Moyen Âge (6 entités archéologiques). Ce phénomène s'explique par un manque d'intérêt lié à une conservation des vestiges moins importante que celle des vestiges antiques et donc plus difficile à appréhender. Ce constat est similaire dans l'ensemble des études réalisées sur le Limousin.

Un site antique tous les 1 à 3 kilomètres

La période antique est donc la plus représentée. Elle se caractérise par un nombre important de sites funéraires et de sites d'habitat, avec quelques villae importantes. La quantité de sites antiques m'a incité à tenter de caractériser les lieux d'implantation des sites les mieux documentés. Pour cela, j'ai réalisé plusieurs analyses à l'aide du SIG. Celles-ci m'ont permis d'avoir une idée de la densité d'occupation du sol durant l'Antiquité, de l'ensoleillement, du degré de pente des sites d'implantation, du cours d'eau le plus proche et de leur visibilité. Il s'agit cependant d'analyses théoriques réalisées à partir de données environnementales actuelles. Les résultats ne sont donc pas exacts mais ils permettent d'émettre des hypothèses quant aux choix des lieux d'implantation des sites d'habitat. J'ai ainsi pu constater que la majorité des sites analysés présentaient une bonne exposition, qu'ils étaient installés, non pas sur des zones planes mais des zones relativement pentues (on peut alors supposer que des travaux d'aménagements étaient nécessaires) et qu'un cours d'eau était presque systématiquement à proximité (quelques dizaines à quelques centaines de mètres). La notion de visibilité (voir et être vu de loin) pouvait également être un critère dans le choix de l'emplacement d'un site d'habitat. Les analyses ont également révélé la présence d'un site antique environ tous les 1 à 3 km, preuve d'une densité relativement importante, en tout cas plus élevée que l'on ne pouvait s'y attendre au départ. Ces différents résultats, bien que théoriques, permettent d'appréhender un peu mieux l'environnement des sites d'habitat antique.

Bien qu'elle soit la plus représentée dans mon travail, la période antique conserve une part d'ombre. En effet, la zone étudiée ne comporte absolument aucune voie avérée et les domaines ruraux restent mal connus en ce qui concerne leur *pars rustica* (partie d'une villa romaine consacrée aux travaux agricoles), leur étendue, leurs activités, leurs productions... Certains sites nous permettent cependant de dire que les propriétaires des lieux faisaient partie de l'élite de la cité. En effet, les structures

et le mobilier découvert sur les quatre villae archéologiquement avérées de mon corpus révèlent un certain standing (mosaïque, enduits peints, marbre, céramique fine...). On constate ainsi que le plateau de Millevaches n'était pas un territoire isolé et marginal mais qu'il s'intégrait totalement au sein de la cité des Lémovices.

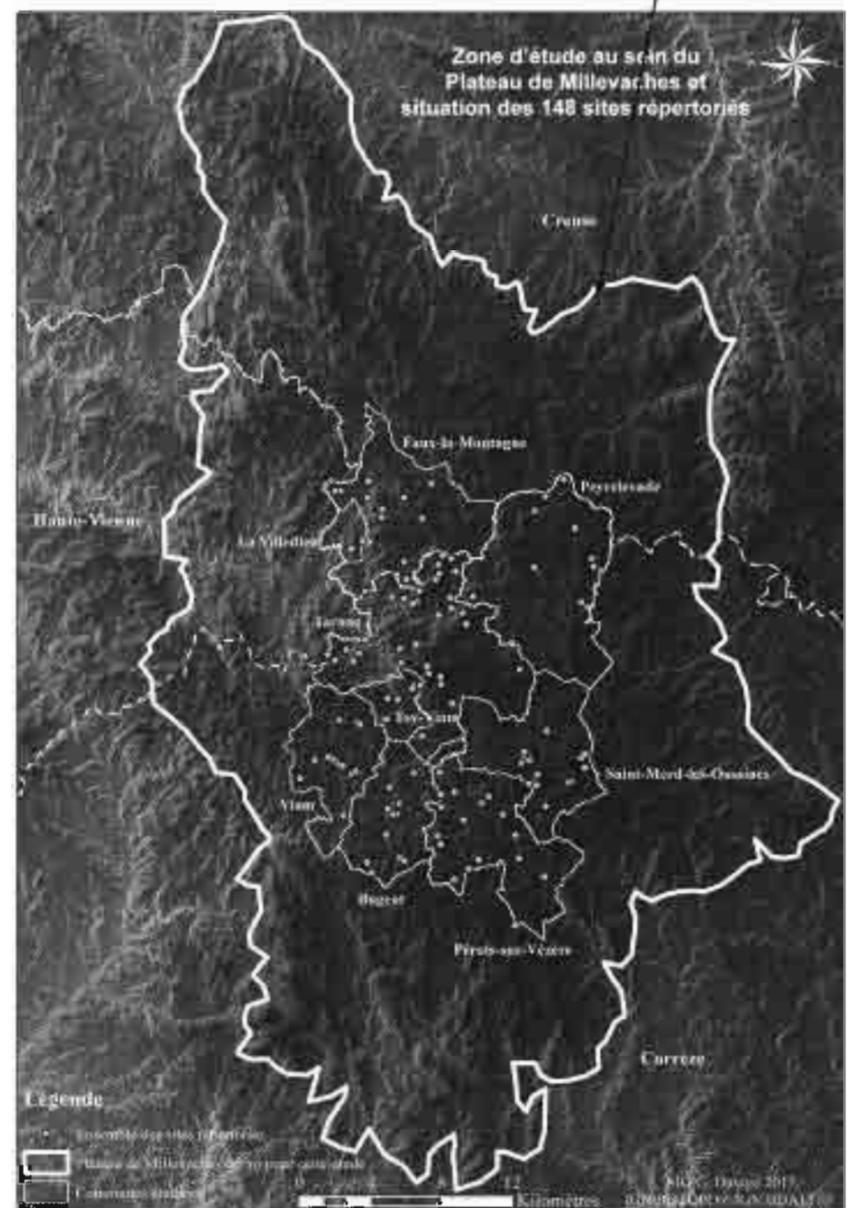
Des questions en suspens

À l'issue de ce travail, il ressort la nécessité de poursuivre les recherches de terrain, à la fois pour relocaliser et mieux caractériser les sites mais aussi pour mettre au jour de nouvelles occupations afin d'appréhender encore mieux les dynamiques du peuplement notamment pour la Protohistoire et le haut Moyen Âge. Les prospections pourraient être guidées par les résultats de l'analyse de la visibilité en menant des recherches au sein des espaces depuis lesquels il est possible de voir plusieurs sites. Des études paléoenvironnementales pourraient également permettre de compléter nos connaissances et d'approcher l'évolution des paysages et la mise en valeur du plateau de Millevaches dans le temps long. Les tourbières, très nombreuses au sein de cet espace, sont un excellent enregistreur de l'évolution des paysages et font du plateau de Millevaches un laboratoire de prédilection pour pouvoir, à l'avenir, croiser les approches afin de comprendre, de manière systémique, le développement de ces

territoires. Ces nouvelles recherches permettraient peut-être de répondre aux questions laissées en suspens par une documentation lacunaire : quelles activités artisanales étaient présentes sur le plateau de Millevaches, quelles relations l'habitat rural entretenait-il avec les agglomérations et les voies terrestres.

Gentiane Davigo

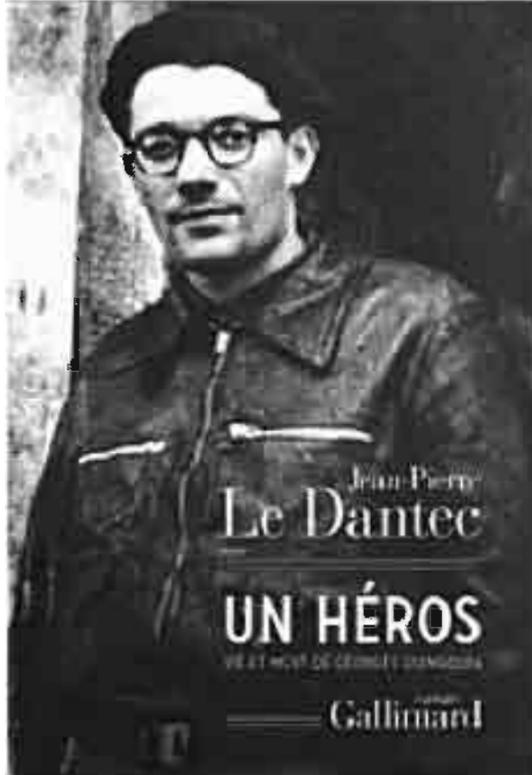
Sites antiques de la zone étudiée au sein de la cité des Lémovices



IPNS continue de glaner ici où là, des textes qui, de près ou de loin, évoquent le plateau de Millevaches.

Guingouin, encore ! Guingouin toujours !

Après les historiens qui se chamaillent (voir IPNS n°50 et 51), le Grand George est désormais le héros d'un roman, tout simplement titré *Un héros. Vie et mort de Georges Guingouin*. Son auteur, Jean-Pierre Le Dantec, y tient une sorte d'éphéméride du maquis sur la Montagne limousine. Extrait daté du 10 novembre 1942.



"Raoul" et "Philippe" marchent dans la nuit, en file indienne, sur la route qui mène à Peyrelevade, dans la montagne limousine. Le premier, un gaillard portant béret et grosses lunettes, sent battre contre sa cuisse le Mauser 6,35 qui gonfle la poche droite de sa canadienne. Le second, râblé et plus jeune, porte à l'épaule un fusil de chasse de marque Robust chargé de chevrotines. Dérogeant à leurs habitudes, ils ont détaillé les sendarous et les coursières pour éviter de se casser pieds et jambes dans des fondrières cachées sous la neige.

Philippe demande si on approche de Plaz Janet. "C'est que j'ai les guibolles en compote, moi. - Les miennes sont raides comme des triques, répond Raoul. Je crois qu'au bout de cette ligne droite, après le virage et une seconde ligne droite..."

Ils poursuivent leur marche en silence. Autour d'eux, des pâtures dont les pentes enneigées, éclairées par la lune, brillent comme de l'ivoire. Plus loin, sur les hauteurs du plateau de Millevaches, les silhouettes noires des bois et des taillis se découpent sur le ciel clair, presque transparent. "Tu sais l'heure qu'il est ? demande Philippe. - Quatre heures du matin, répond Raoul. Il faut se grouiller si on veut être chez Chazalnoël avant le jour."

Ils pénètrent dans le village fait de maisons trapues, soudées entre elles et alignées le long de la rue, d'où ne filtre aucune lumière. La neige prise en glace crisse sous leurs bottes. Soudain, au carrefour de la route d'Ussel, l'éclat aveuglant d'une torche électrique :

Halte ! Vos papiers ! Gendarmerie de Sornac !
Deux flics sortent de l'ombre. Leurs visages, rosis par le froid, émergent de capotes boutonnées jusqu'au cou. Raoul sort son Mauser. Philippe a déjà mis en joue les deux hommes.

Doucement les gars. Doucement.
Ahuri, l'un des gendarmes, apparemment le plus gradé ou le moins pétochard, balbutie :

Vous allez à la chasse ? À quatre heures du matin ?
Et vous ? répond Philippe. Vous chassez quoi ? Le boche ou le Français ? Le vichyste ou le communiste ?
On est là pour loger un trafiquant de marché noir, bredouille le second flic, un efflanqué au visage maigre qui ne peut s'empêcher de trembler et de remuer les bras.

La ferme, intervient Raoul. C'est moi Guingouin, l'instituteur dont la photo orne les murs de votre commissariat. Le communiste que vous avez ordre d'arrêter sous prétexte qu'il veut débarrasser la France des nazis et des collabos. Ouvrez bien vos oreilles, les gars. On pourrait vous désarmer et même vous descendre. Mais comme j'ai idée que vous êtes de braves types et peut-être même de futurs patriotes, on écrase le coup. On ne vous a pas vus, vous ne nous avez pas vus. Ça vous plairait que vos chefs apprennent que vous m'avez laissé filer ?

Et n'oubliez pas que si vous faites les marottes, je vous aligne à la prochaine occasion, ajoute Georges Cueille dont le visage a gardé, dans sa rondeur, quelque chose de l'adolescent farceur qu'il était encore il y a trois mois, lorsqu'il s'est enfui de chez lui en courant, devant les flics venus arrêter son père. Restez les mains en l'air jusqu'à ce qu'on ait disparu.

Là-dessus, les deux hommes se carapotent.
Tu crois qu'ils la fermeront ? demande Cueille lorsque, leur sprint achevé, il reprend son souffle.

Va savoir, dit Guingouin. Mais j'espère qu'on leur a suffisamment fait peur pour qu'ils la bouclent. Sinon, dès le lever du jour, ça va être la corrida.

Ils reprennent leur marche, pressant le pas, la poitrine nouée par une inquiétude qui ne les lâche pas mais dont ils ne disent rien. Brusquement, la neige qui avait cessé depuis deux jours s'abat en lourds flocons mêlés à un brouillard épais comme de la ouate. "T'y vois quelque chose ? dit Cueille. - Que dalle", répond Guingouin.

Jean-Pierre Le Dantec, *Un héros. Vie et mort de Georges Guingouin*, Gallimard, 2015, pages 45 à 47.

Urbanisme : le grand pari des luttes locales

"Faire reconnaître le droit à la ville pour tous, c'est en finir avec la machinerie du sparadrap. L'action efficace, ce serait un appel à une refondation de la ville, c'est-à-dire sortir le foncier du jeu de la spéculation." L'urbaniste et sociologue Hacène Belmessous propose une réflexion stimulante sur la question de qui décide des grandes orientations d'aménagement du territoire. Il s'appuie sur l'étude détaillée de l'expérience de la Ferme du Bonheur et du Champ de la Garde (l'occupation illégale d'une friche dans le périmètre de la Défense, à Nanterre, où des jardins grignotent le bitume) en la confrontant avec celles de Notre-Dame des Landes ou du Larzac.

Aux yeux de nombre de militants actuels, le Larzac fait l'histoire et sert l'histoire par l'émulation qu'il continue de produire dans l'imaginaire collectif. Cet imaginaire d'une vie sociale sans contradiction au Champ de la Garde a cependant de quoi étonner. Ce projet se construit (...) sans leader (...), ni porte-parole, ni discours dominant, à l'écart des luttes agro-sociétales qui ont cours aujourd'hui dans divers endroits du pays : contre le projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes, contre le projet de ferme industrielle sur le plateau de Millevaches, contre le projet de barrage de Sivens, etc. Il ne s'agit pas de leur point de vue d'opposer à l'arbitraire d'État une "autre" vision du monde, mais d'infléchir à la marge le déterminisme capitaliste.

Hacène Belmessous, *Le Grand Paris du séparatisme social*, Post-éditions, pages 62-63.



Coopérer par nécessité économique sur le plateau ?

Dans une étude sur les coopératives et les territoires, deux universitaires proposent "une typologie des ancrages territoriaux des coopératives". À côté des Coopératives ancrées dans la tradition (type 1), des coopératives de service ou "intégrées" (type 2), des coopératives d'intérêt général (type 3), des coopératives identitaires et innovantes (type 4), ils présentent un type 5 dont le plateau de Millevaches pourrait être l'illustration.

"Le type 5, coopération multifonctionnelle ou intercoopération économique, désigne des territoires situés dans un relatif isolement ou dans une relative indépendance économique, telles les hautes vallées de montagnes. Ce sont des territoires éloignés des pôles du pouvoir et habitués à une certaine autonomie

économique : le Queyras, le plateau de Millevaches, etc. La coopération est le mode d'organisation privilégié d'une population qui doit faire face à des conditions de vie difficiles. L'industrie étant absente ou peu présente, l'artisanat, le petit commerce et la production agricole de qualité ont une place centrale. Ils sont mis en œuvre par des pluriactifs indépendants très attachés à un mode de vie et qui coopèrent par nécessité économique. »

Jean-François Draperi et Cécile Le Corrolier :
"Coopératives et territoires en France : des liens spécifiques et complexes", RECMA (Revue internationale d'économie sociale) n°335, janvier 2015, pages 53 à 68.



Un généticien en randonnée

En 2013, le médiatique généticien Axel Kahn partait sac au dos pendant trois mois pour traverser la France à pied des Ardennes au Pays Basque. Il en tirait un livre dans lequel il racontait son périple : *Pensées en chemin*. En 2014, à 70 ans, il remettait cela pour une autre diagonale, de la pointe du Raz en Bretagne jusqu'à Menton, qui a débouché sur une nouvelle chronique intitulée *Entre deux mers, voyage au bout de soi*. C'est ainsi qu'après avoir traversé la Creuse du nord au sud, et après une halte à la librairie La Licorne d'Aubusson, il a gravi les pentes du Plateau en direction de l'Auvergne.

Après Crocq, j'ai le plaisir, en continuant de m'élever sur le plateau de la Courtine, bordure est du plateau de Millevaches (mille "evatz", sources dans le patois d'oc local, le nom n'a rien à voir avec l'abondance des femelles du taureau !), de retrouver les bêtes cornues si importantes dans la mythologie de nos ancêtres. Il s'agit d'ailleurs surtout de bœufs blancs et de salers qui remplacent au sud de la Creuse et en Corrèze la limousine brune. Le plateau de Millevaches a une densité de population bien plus basse encore que la Creuse : quatre habitants au kilomètre carré. Les friches et les forêts de hêtres, hélas aussi maintenant de résineux, y dominent. Cependant, dans le pays de Crocq et sur le plateau de la Courtine qui précède le massif des Agriers, c'est-à-dire la frange orientale et septentrionale du parc naturel régional de Millevaches en Limousin, l'ambiance agricole est plus marquée que dans le nord et le centre Combraille, des troupeaux broutent, des coqs chantent, des cultivateurs s'affairent. À côté des prairies, des champs sont cultivés de céréales à paille et de maïs, des panneaux annoncent la vente de fromages de chèvre et de brebis. Cela est sûrement en rapport avec la qualité agronomique des sols mais reflète aussi un phénomène intéressant, l'arrivée depuis une vingtaine d'années de nouveaux exploitants, le plus souvent de sensibilité écologiste, qui fait un peu de cette partie de grand plateau limousin un nouveau Larzac.

Axel Kahn, *Entre deux mers, voyage au bout de soi*, 2015, pages 138.



Stock

Gentrification rurale en Montagne limousine ?

On se souvient qu'il y a quelques années des géographes de Limoges ont consacré une longue étude à ce qu'ils appelaient la "gentrification" du plateau de Millevaches. Nous en avons proposé dans IPNS n°37 de décembre 2011 (1) une assez vive critique, en mettant en avant l'inadaptation d'un tel concept pour notre territoire. Aujourd'hui ces mêmes géographes récidivent dans un article paru en 2014 dans la *Revue de géographie alpine* (2). Décidément lorsqu'on tient son concept, on a du mal à le lâcher ! Christian Vaillant ne le lâche pas non plus sa critique.

Fondamentalement, il n'y a rien à ajouter à ce qui était écrit dans IPNS n°37 sur l'emploi du concept de gentrification pour rendre compte des mutations sociales sur le plateau de Millevaches, particulièrement dans le secteur dit de Vassivière. À vouloir trop étendre l'application d'un concept, on lui fait perdre toute pertinence.

Des promoteurs de fonctions récréatives pour le plateau ?!

Mais nos géographes, dans leur nouvelle livraison, persistent et signent et ajoutent de nouveaux éléments et de nouveaux commentaires. Ils écrivent : "dans tous les cas, les campagnes concernées voient leurs fonctions récréatives s'affirmer. Dans cette perspective, les gentrificateurs se distinguent [...] en mobilisant et instrumentalisant les institutions et procédures d'aménagement pour peser sur le présent et le devenir des territoires et de tout ce qu'ils contiennent de biens communs". On est en plein délire en ce qui concerne le secteur dit de Vassivière (qui, rappelons-le, ne concerne pas le lac mais essentiellement les communes de Faux-la-Montagne, Gentioux, Royère-de-Vassivière, La Villedieu, Peyrelevalade et Tarnac) et ceux que nos géographes qualifient d'altergentrificateurs. Le combat est au contraire permanent pour refuser la transformation du plateau en espace récréatif.

La gentrification par l'ouverture des volets

"Les nouveaux venus contribuent à modifier les paysages des territoires qu'ils investissent, en particulier à l'échelle très locale au travers de leurs pratiques et aménagements domestiques". Pourquoi pas ? Mais suit une série d'assertions tout aussi absurdes. "À l'échelle domestique, l'impact des nouveaux résidents intervient dès leur installation. Elle commence parfois par une simple, mais très symbolique, réouverture des volets clos." En effet, la preuve est faite que l'horrible gentrification est en marche ! "Les jardins, précédemment délaissés, voire enfrichés, sont de nouveau entretenus et maîtrisés." Ah bin oui ! "La création et l'agrandissement des ouvertures, sont quasi généralisées parmi les néo-Limousins (qui se distinguent ici des revenants, beaucoup moins concernés)." On croit rêver quand on vit au quotidien les agrandissements et embellissements pratiqués par les "natifs" et plus encore les "revenants", à la différence de nombre de "néos" sans grands moyens ou négligents. "Un engagement général et unanime à l'endroit des jardins relevant d'une éthique et d'une recherche d'esthétique qui tranche radicalement avec les jardins potagers traditionnels ((re)plantations, introduction de nouvelles essences, entretien, clôtures, etc.)." Ici encore on croit rêver en ce qui concerne le secteur de Vassivière ; ce serait peut-être l'inverse que les "natifs" reprocherait aux "néos". Nos géographes ont beau illustrer leur article de photos illustratives, on se demande sur quelles données sérieuses ils se fondent.

Une plateforme d'entraide

En revanche, la description de la "plateforme d'entraide" (avec De Fil en Réseaux, IPNS, Télé Millevaches, collectivités locales promouvant station de lagunage, PLU, "pépinière" d'entreprise...) mise en place par les "altergentrificateurs" sur le secteur de Vassivière est assez fidèle à la réalité. "A partir de ce centre, qui correspond au territoire le plus anciennement concerné par les flux migratoires entrants, les ramifications du réseau s'étendent au-delà du PNR."

Imposition et prescription normative

Mais nos géographes soulignent des risques liés à cette "plateforme" : "Mais cette volonté de porter, voire d'imposer, une philosophie environnementaliste,

"écologisante" et sociale allant jusqu'à la prescription normative expose au risque de s'aliéner une partie de la population." Et, évoquant les "Propositions pour une plateforme commune de la Montagne limousine", les auteurs ajoutent : "Sans que le lien de causalité ne soit clairement établi avec ce *manifesto*, une spectaculaire crispation du débat électoral autour de l'opposition entre néo et locaux a conduit à l'échec de plusieurs candidats parmi les plus ouverts aux initiatives des nouveaux habitants." En fait, seules trois communes du secteur ont changé, deux contre la plateforme (Gentioux et Rempnat) mais l'autre pour (Tarnac). Mais ne pinaillons pas sur la formulation, la crispation a bien eu lieu, même dans les communes facilement remportées dès le premier tour par une liste dirigée par les "néos".

Un vrai sujet seulement effleuré

Les "accusés" protesteront de leur pratique parfaitement démocratique, ouverte et transparente, ce qui est indéniable, et il est par ailleurs absurde de lier cette "crispation" à un phénomène de gentrification. Il est ainsi dommage que soit gâché un vrai questionnement sur une évolution politique et idéologique qui est effectivement la traduction d'une mutation sociale et de contradictions de classes, sinon de luttes de classes. Plutôt que consacrer autant de temps, de questionnaires et d'entretiens pour connaître les goûts environnementaux des néos (de manière superficielle comme nous le soulignons dans le précédent IPNS), nos géographes auraient dû explorer ce qu'il en est de cette "imposition" et de cette "prescription normative" des valeurs écologistes et de leur confrontation avec une non moindre imposition et une non moindre prescription normative d'un autre système de valeurs concernant le travail et l'assistantat, l'habitat, la propreté, l'école publique, la nouveauté, le différent, etc.

Christian Vaillant

(1) Nous en profitons pour rappeler que tous les anciens numéros d'IPNS peuvent être consultés sous format PDF sur notre site www.journal-ipns.org

(2) Frédéric Richard, Julien Dellier et Greta Tommasi "Migration, environnement et gentrification rurale en Montagne limousine", article consultable sur <https://rga.revues.org/2525>



La grève de l'IME de Felletin

2 novembre 1977 - 2 mars 1978

En 1977, une grève éclate à l'institut médico-éducatif (IME) de Felletin. Une lutte qui durera 4 longs mois, opposant l'équipe salariée, directeur compris, à la municipalité, désireuse se reprendre le contrôle d'un établissement qu'elle avait elle-même créé. Jean-François Pressicaud revient sur cet événement qui, par la teneur des revendications, a dépassé les murs de l'établissement.

Pourquoi parler aujourd'hui d'un conflit vieux de presque 40 ans ?

Parce que quatre mois de grève totale et ininterrompue, suivie par les trois quarts du personnel, c'est rare.

Parce que, même si par beaucoup d'aspects le conflit apparaît daté, il a des résonances très actuelles concernant l'école, l'éducation, la pédagogie, l'autogestion.

Parce que les grévistes ont utilisé des formes d'action originales qui ont pu faire qualifier le conflit de "Lip limousin" (1).

Parce que le soutien a été très vigoureux de la part de la CFDT et de larges fractions de la population régionale (travailleurs sociaux, enseignants) ; et aussi parce que les médias, tant limousins que nationaux, en ont répercuté l'écho.

Enfin, parce qu'il illustre les difficultés d'intégration sur un territoire de nouveaux habitants animés par des préoccupations, une culture et un mode d'existence qui bousculent les habitudes de vie et de pensée locales.

La mise place du conflit : les protagonistes

Felletin et son maire emblématique : dans les années 70, Jean Mazet, maire de Felletin depuis 1956, est tout-puissant dans sa commune. Patron de la plus grosse entreprise (bâtiment), sans opposition au conseil municipal, bénéficiant de l'appui des responsables de l'École des Métiers du Bâtiment (EMB), cet ami de Pompidou, Chirac et Pasqua contrôle toute la vie économique et sociale de sa commune. À l'instar de ce que fait Jacques Chirac en Haute-Corrèze, il décide au début des années 70 de créer un IME (Institut médico-éducatif, établissement pour handicapés) à Felletin : cela va créer des emplois, principalement féminins, et c'est sans risque financier pour la commune.

L'IME et son équipe éducative contestataire

Paul Vallaëys, le directeur choisi par l'association gestionnaire, l'Urapei (parents d'enfants inadaptés), vient de l'école d'éducateurs de Limoges où il occupait un poste de professeur de psycho-pédagogie. Il recrute une équipe de jeunes éducateurs qui partagent ses conceptions éducatives. Tous ont envie de confronter au terrain les principes pédagogiques en honneur dans beaucoup de formations universitaires de l'après 68, particulièrement la pédagogie institutionnelle. L'arrivée à Felletin de ces jeunes passionnés par leur travail et coutumiers des comportements contestataires de l'après mai 68 va susciter des étonnements et parfois des remous.

Felletin : calme mai 68

Felletin n'a pas connu de grèves en mai 68. L'EMB, qui recevait alors environ 1000 élèves, était protégé de la "chienlit" par une discipline très rigoureuse mise en place par des encadrants souvent retraités

de l'armée. En 1973, les élèves, mineurs (la majorité était à 21 ans), ne pouvaient sortir de l'école sans surveillant. Alors, voir les jeunes de l'IME, catalogués "débiles" ou "fous" aller librement en ville étonnait une partie de la population. Cette étrangeté a nourri les rumeurs les plus malveillantes.

Quant à M. Mazet, il comprenait que l'IME échappait à son contrôle, d'où sa volonté de reprendre en main l'établissement.

Chronologie du conflit

Janvier 1973 : ouverture de l'IME, géré par l'Urapei. La pédagogie anti-autoritaire pratiquée et le fonctionnement à visée autogestionnaire surprennent une partie de la population et irritent la municipalité.

Septembre 1977 : reprise en main par la municipalité avec la création d'une nouvelle association gestionnaire, l'Apei, avec une présidente aux ordres et nomination d'un nouveau directeur, en remplacement de Paul Vallaëys, licencié en même temps que 5 autres membres du personnel.

Avec l'appui des parents d'élèves et des syndicats CFDT et CGT, la grande majorité des salariés demande l'annulation des licenciements et le maintien de la pédagogie mise en œuvre depuis le début de la création de l'IME.

Après 4 jours de grève d'avertissement, du 3 au 6 octobre, les trois quarts des salariés entament une grève illimitée à partir du 2 novembre.

7 novembre 1977 : rassemblement à Aubusson des personnels de l'enfance inadaptée de la région. Près de 300 personnes défilent devant la sous-préfecture puis se rendent à Felletin où le cortège parcourt le centre-ville avant les prises de paroles sur la place centrale.

En novembre et décembre 77, puis en janvier et février 78, les grévistes multiplient les réunions publiques, les débats sur le handicap, les conférences de presse, les galas de soutien, les manifestations et les distributions de tracts.

Plusieurs tentatives de négociations ont lieu mais n'aboutissent pas. En janvier 78, nomination d'un nouveau directeur issu de l'éducation nationale. Le 1^{er} mars 78, la Commission paritaire régionale de conciliation du ministère du Travail propose un protocole de conciliation qui annule 2 des 4 licenciements d'éducateurs stagiaires et autorise la poursuite de la logique éducative antérieure. Les délégués du personnel acceptent cet accord.

Le 2 mars, reprise du travail, démission du directeur nommé par l'Apei et de sa présidente.

Dans les mois qui suivent, l'arrivée d'un nouveau directeur, Joseph Sardou, permet à tous de reprendre le travail dans de bonnes conditions. L'arrivée de l'Alefa (Association laïque pour l'éducation et la formation professionnelle des adolescents) en remplacement de l'Apei en 1981 consolide l'indépendance de l'établissement face à la mairie.

Supplément à "Construire"
0,50 F

IME FELLETIN

déjà 4 jours de grève
(du 3 au 6 Octobre)

6 LICENCIEMENTS,

GREVE ILLIMITEE

à partir du 2 Novembre

CE QUE NOUS VOULONS

- l'annulation des 6 licenciements,
- les moyens d'un fonctionnement normal de l'établissement par :
 - . des embauches selon les propositions faites par le personnel,
 - . la participation des délégués du personnel, du psychiatre et du psychologue au Comité de gestion (ou au Conseil d'administration),
 - . le rétablissement des modalités antérieures de règlement des factures.
- un fonctionnement démocratique de l'association-bidon créée par Mr Mazet,
- une Assemblée générale de parents qui se prononce librement sur l'I.M.E. et élise ses 5 représentants au C.A. de l'A.P.E.I
- que les pouvoirs publics, qui ont couvert jusqu'à présent la mise en place de cette nouvelle association, interviennent pour faire respecter les engagements pris par le Conseil Municipal de Felletin le 1er Juillet et par Madame Deluret le 9 Septembre.

CE QUE NOUS DEFENDONS

Ce que 40 personnes défendent à l'I.M.E., aussi bien personnel d'entretien et de service qu'éducateurs :

- c'est leurs méthodes de travail auxquelles ils croient et qui ont fait leurs preuves depuis 5 ans ;
- c'est la volonté que les enfants dont ils ont la charge ne soient pas enfermés comme des "fous", mais aient une chance de retrouver une place dans la société.

CE QUI EST EN CAUSE

Qu'est-ce qui est en cause dans ce conflit ? Deux conceptions du pouvoir et de la pédagogie :

- Une conception autogestionnaire, dans laquelle les décisions sont prises collectivement par l'ensemble du personnel, et dans laquelle les rapports hiérarchiques sont réduits au minimum ; une pédagogie anti-autoritaire basée sur la recherche de l'autonomie des enfants et leur libre expression dans un climat de liberté. C'est ce mode de fonctionnement, en application depuis 5 ans dans l'école que défendent les 40 grévistes.
- Une conception ultra-autoritaire et hiérarchique du pouvoir et une pédagogie basée sur l'obéissance, la discipline, le respect de l'ordre imposé d'en haut.

La C.F.D.T. soutient sans réserve, dans ce conflit, le personnel de l'IME de Felletin qui a prouvé dans la pratique depuis cinq ans, qu'un fonctionnement autogestionnaire n'avait rien d'utopique.

U.I.S. - C.F.D.T.
Aubusson Felletin

Ce texte est signé de 40 membres du personnel de l'I.M.E. avec le soutien des sections CGT, CFDT de l'I.M.E.

Les enjeux du conflit

Pour bien comprendre ce qui a pu nourrir la détermination des grévistes, reportons nous aux textes publiés à l'époque.

Par exemple, le communiqué de l'UIS CFDT Aubusson-Felletin, publié dans une brochure de 16 pages diffusée à partir d'octobre 1977 :

"Ce qui est en cause... deux conceptions du pouvoir et de la pédagogie :

- une conception autogestionnaire, dans laquelle les décisions sont prises collectivement par l'ensemble du personnel, et dans laquelle les rapports hiérarchiques sont réduits au minimum ; une pédagogie anti-autoritaire basée sur la recherche de l'autonomie des enfants et leur libre expression dans un climat de liberté ;
- une conception ultra-autoritaire et hiérarchique du pouvoir et une pédagogie basée sur l'obéissance, la discipline, le respect de l'ordre imposé d'en haut."

Dans la même brochure, voici quelques titres de paragraphes extraits de l'article "Une pédagogie qui dérange".

"C'est une pédagogie active, c'est une pédagogie individualisée, c'est une pédagogie anti-autoritaire. La pédagogie de la liberté que nous essayons de pratiquer ne peut pas se confondre avec le laisser-faire, ou avec la soumission aveugle au désir de l'instant... Il s'agit au contraire d'une capacité à faire des choix, à s'engager d'une manière responsable."

Dans le même texte nous lisons : "Cette pratique pédagogique ne

peut se concevoir sans un mode de fonctionnement entre adultes qui aille dans le même sens :

- recherche de la prise de décision collective
- le dépassement de la stricte division du travail et de la spécialisation des fonctions
- la réduction de la hiérarchie."

Ainsi, l'assemblée générale réunissait toutes les catégories de personnel.

La pédagogie institutionnelle, une des références majeures de l'équipe éducative, signifiait notamment que tous les salariés de l'établissement, de la lingerie à l'infirmerie, et du cuisinier à l'homme d'entretien, avaient un rôle éducatif auprès des jeunes. Ce qui impliquait que ces catégories de personnel (les "services généraux") puissent participer sur leur temps de travail aux assemblées générales et bénéficier des mêmes congés que les éducateurs. Ces avancées par rapport à la convention collective ont été validées dans le protocole d'accord du 1^{er} mars.

Dans les efforts anti-hiérarchie, une tentative de redistribution des salaires fut engagée, les plus hauts salaires versant une contribution redistribuée aux plus faibles rémunérations. La participation s'effrita, il fut mis fin à cette tentative au bout de quelques mois.

La grève au quotidien

La taille de l'établissement (une cinquantaine de salariés) permettait de réunir sans difficulté la totalité des grévistes dans la salle de réunion de l'IME. La tenue d'une assemblée

générale quotidienne s'instaure très rapidement ; échange d'informations, répartition du travail, débat sur la stratégie...

revendication centrale. L'existence d'une petite section au sein de l'établissement permet d'afficher le soutien de la CGT.

et quelquefois sur une alternative à l'éducation, se poursuivent et même reprennent de la vigueur ces dernières années...

Épilogue Presque 4 décennies après ce mouvement, que reste-t-il des organisations contestataires des grévistes ?

CONFLIT

IME de Felletin : Pas de reprise du travail, mais

La grève se poursuit toujours à l'IME de Felletin. En dépit de cette « fausse rentrée », la situation dans ce conflit qui dure depuis plusieurs mois maintenant, est peut-être précisée. Des négociations s'ouvrent demain matin à la mairie de Felletin.

REGION CREUSE

I. M. E. DE FELLETIN : DEMISSIONS

SOCIAL

I.M.E. de Felletin : Le directeur de l'Institut et la présidente de l'A.P.E.I. ont abandonné leurs fonctions

Felletin. — Coup de théâtre, hier, à l'IME de Felletin : dans la matinée ont démissionné le directeur M. Deboron et la présidente de l'association M. Michèle Deurel.

IME de Felletin : Plus que la défense de l'emploi



Le conflit se prolonge à l'IME de Felletin. Une majorité du personnel est venue protester contre les décisions prises par la direction.

Rompus à l'exercice de la décision et de l'action collective, les grévistes ont montré leur savoir faire et leur efficacité. Parmi les manifestations les plus marquantes, les galas de soutien avec des artistes connus ont largement contribué à la popularisation du mouvement.

Que reste-t-il d'actuel dans ce conflit ?

De prime abord, beaucoup d'aspects de ce mouvement apparaissent datés, et même souvent dépassés. Ainsi le soutien de la CFDT à un mouvement se réclamant de l'autogestion et de l'anti-autoritarisme apparaîtra bien incongru aux adhérents de 2015.

éducative doivent être combattues car elles s'opposent à la multiplicité et la diversité des expériences et des interventions éducatives permises par la pédagogie institutionnelle.

une qualité relationnelle entre adultes et jeunes qui est généralement remarquée par les visiteurs. Quant aux acteurs de la grève, majoritairement à la retraite maintenant, ils se sentent très à l'aise dans le foisonnement d'initiatives alternatives...

Jean-François Pressicaud

- (1) Sur l'affaire Lip (1973) voir : - le film de Christian Rouaud, "Lip, l'imagination au pouvoir", 2007 - le livre "La face du collectif", entretien avec Charles Piaget, édition Libertalia, 2012 - la BD de Laurent Galandon et Damien Vidal, "Lip, des héros ordinaires", chez Dargaud, 2014 (2) PSU : Parti socialiste unifié, à la gauche de la SFIO puis du PS, anticolonialiste et autogestionnaire.

Les landes et tourbières de la Mazure

Partez à la découverte d'un sentier traversant différents écrins écologiques dont l'intérêt particulier a justifié leur protection à l'échelle européenne. Paysages autrefois banals en Limousin, les landes et tourbières ont fait l'objet d'utilisations diverses par le passé. Il est important de les revaloriser aujourd'hui.



La tourbière de la Mazure, en Creuse, est située entre les communes de Royère-de-Vassivière, le Monteil-au-Vicomte et Saint-Pierre Bellevue. Ce site de grande valeur écologique et paysagère sur le territoire du PNR de Millevaches, compte de vastes étendues de landes, de tourbières et de boisements feuillus, traversées par des cours d'eau particulièrement intéressants. La tourbière occupe une vaste cuvette granitique de plus d'une centaine d'hectares. Les deux ruisseaux principaux (les ruisseaux de Beauvais et de Haute-Faye) affluents du Thaurion, comptent cinq espèces protégées au niveau national, citons par exemple le flûteau nageant, la littorelle ou encore l'isoète à spores épineuses. La grande richesse écologique du site, milieux rares et en régression au niveau européen, a justifié sa désignation par l'Etat au titre de Natura 2000. Entre 650 et 720 mètres d'altitude se succèdent des monts occupés de boisements et de landes (dénommés puits) et des vallées larges à fonds plats et tourbeux, parcourues de jolis ruisseaux méandriformes. L'ensemble constitue un alvéole.

Fort de la présence d'une grande diversité de milieux (au moins 14), le site accueille une biodiversité exceptionnelle à préserver. Près de 100 espèces végétales ont été inventoriées sur le site, dont 12 sont protégées. Concernant la faune, au moins 60 espèces évoluent sur le site de la Mazure dont 19 sont protégées.

Cet intérêt écologique s'appuie également sur un intérêt paysager non négligeable. En effet, ces landes et tourbières sont parmi les plus étendues et remarquables de la région Limousin. De plus, le site reste, encore aujourd'hui, préservé de toutes traces des constructions actuelles comme les routes, les lignes électriques... Ces



Engoulevant d'Europe

diverses raisons ont fait reconnaître le site aussi bien au niveau national (site inscrit, Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, Site d'Intérêt Ecologique Majeur du PNR) qu'au niveau européen (sites Natura 2000).

Dans les années 1930, 70 hectares de tourbières ont été acquis par l'ancêtre de la société Electricité De France (EDF) dans le but d'en faire une retenue hydroélectrique. Dès 1996, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) du Limousin garant de la préservation des sites naturels de la région, entra en négociation avec EDF pour éviter que la vallée soit inondée et que la biodiversité du site soit ainsi détruite. En 1998, considérant que le projet de barrage n'était pas viable, EDF l'abandonna. Créée fin 1999, la Communauté de communes de Bourgneuf - Royère de Vassivière s'intéressa immédiatement au patrimoine naturel de son territoire et prit contact avec le CEN Limousin. C'est ainsi qu'un partenariat s'organisa entre la Communauté de communes, le CEN Limousin et l'Office National des Forêts (ONF), responsable de la gestion durable des propriétés publiques.

En 2005, EDF céda ses terrains, à l'euro symbolique, à la Communauté de communes de Bourgneuf - Royère de Vassivière, qui en confia la gestion au CEN Limousin et à l'ONF. C'est grâce à ce partenariat et aux acquisitions successives de terrains privés que, sur plus d'une centaine d'hectares, le site est aujourd'hui préservé, en cours de restauration et ouvert au public.

Un livret de découverte, conçu pour les curieux de tous âges, vous permettra de comprendre les enjeux environnementaux liés à la sauvegarde de tels sites, qui allient à la fois un patrimoine naturel exceptionnel et un patrimoine vernaculaire d'autrefois. Deux boucles vous sont proposées : une grande boucle de 7,3 kilomètres et une petite de 4,2 kilomètres. L'itinéraire est jalonné de 15 plots numérotés.

Michel Bernard

Source Communauté de communes Bourgneuf - Royère de Vassivière

